



**Comptes annuels  
clos au 31 décembre 2018**



**Comptes consolidés**  
**clos au 31 décembre 2018**

## COMPTES CONSOLIDES EUROGERM 31 DECEMBRE 2018

### . BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition	1	7 771	5 613
Immobilisations incorporelles	1	732	729
Immobilisations corporelles	1	18 560	16 298
Immobilisations financières	1	3 139	618
Titres mis en équivalence			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>30 202</b>	<b>23 258</b>
Stocks et en-cours	2	10 738	8 468
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	3	19 829	19 509
Autres créances et comptes de régularisation	4	4 518	2 704
Valeurs mobilières de placement	5	252	402
Disponibilités		22 564	18 263
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>57 901</b>	<b>49 346</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>88 102</b>	<b>72 604</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social	6	432	432
Primes		9 649	9 649
Réserves consolidées		34 208	29 703
Autres	6	(373)	(87)
Résultat consolidé		6 761	6 396
<b>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</b>		<b>50 678</b>	<b>46 093</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>5 216</b>	<b>3 145</b>
<b>PROVISIONS</b>	7	<b>1 235</b>	<b>734</b>
Emprunts et dettes financières	8	13 710	6 180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	11 643	9 396
Autres dettes et comptes de régularisation	10	5 620	7 056
<b>DETTES</b>		<b>30 973</b>	<b>22 632</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>88 102</b>	<b>72 604</b>

## · COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	11	<b>115 786</b>	<b>103 888</b>
Autres produits d'exploitation	12	1 177	896
Production stockée		57	33
Production immobilisée			
Achats consommés		(66 119)	(57 909)
Charges de personnel	13	(18 775)	(17 472)
Autres charges d'exploitation	14	(17 418)	(15 850)
Impôts et taxes		(1 427)	(1 391)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15	(2 576)	(2 519)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 704</b>	<b>9 676</b>
Résultat financier	17	(471)	(256)
<b>RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>10 233</b>	<b>9 420</b>
Résultat exceptionnel	18	(206)	390
Impôts sur les résultats	19	(2 647)	(2 427)
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>7 380</b>	<b>7 383</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1	0	(205)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>7 380</b>	<b>7 178</b>
Intérêts minoritaires		619	782
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>6 761</b>	<b>6 396</b>
Résultat net part du Groupe par action		1,57 €	1,49 €
Résultat net dilué part du Groupe par action	6	1,57 €	1,49 €
<b>EBITDA *</b>		<b>13 104</b>	<b>11 939</b>

*\*Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements*

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

Capitaux propres part du groupe	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Résultat consolidé	Total
<b>31/12/2016</b>	<b>432</b>	<b>9 649</b>	<b>26 368</b>	<b>705</b>	<b>(55)</b>	<b>4 865</b>	<b>41 964</b>
Affectation du résultat 31/12/2016			4 865			(4 865)	0
Dividendes distribués			(1 514)				(1 514)
Acquisition/cession titres autocontrôle			12		(32)		(20)
Augmentation de capital							0
Variation écart de conversion				(840)			(840)
Variation des subventions			(27)				(27)
Divers			115	19			134
Résultat de l'exercice 31/12/2017						6 396	6 396
<b>31/12/2017</b>	<b>432</b>	<b>9 649</b>	<b>29 819</b>	<b>(116)</b>	<b>(87)</b>	<b>6 396</b>	<b>46 093</b>
Affectation du résultat 31/12/2017			6 396			(6 396)	0
Dividendes distribués			(1 948)				(1 948)
Acquisition/cession titres autocontrôle			3		(284)		(281)
Augmentation de capital							0
Variation écart de conversion				89			89
Variation des subventions			(22)				(22)
Divers			10	(22)			(12)
Résultat de l'exercice 31/12/2018						6 761	6 761
<b>31/12/2018</b>	<b>432</b>	<b>9 649</b>	<b>34 258</b>	<b>(49)</b>	<b>(371)</b>	<b>6 761</b>	<b>50 680</b>

Intérêts minoritaires	Réserves minoritaires	Résultat minoritaires	Total
<b>31/12/2016</b>	<b>3 235</b>	<b>596</b>	<b>3 831</b>
Affectation du résultat 31/12/2016	596	(596)	0
Dividendes distribués	(483)		(483)
Variation de périmètre	(867)		(867)
Variation écart de conversion	(103)		(103)
Variation des subventions			0
Divers	(16)		(16)
Résultat de l'exercice 31/12/2017		782	782
<b>31/12/2017</b>	<b>2 362</b>	<b>782</b>	<b>3 144</b>
Affectation du résultat 31/12/2017	782	(782)	0
Dividendes distribués	(285)		(285)
Variation de périmètre	1 763		1 763
Variation écart de conversion	(25)		(25)
Variation des subventions			0
Divers			0
Résultat de l'exercice 31/12/2018		619	619
<b>31/12/2018</b>	<b>4 597</b>	<b>619</b>	<b>5 216</b>

**· TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE**

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018 (12 mois)</b>	<b>31/12/2017 (12 mois)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	7 380	7 178
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions (nets) (1)	2 741	2 616
Variation des impôts différés	(5)	(93)
Plus / Moins-values de cession nettes d'impôt	(156)	(601)
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>9 960</b>	<b>9 100</b>
Variations de stocks et en-cours	(1 234)	(9)
Variation des créances d'exploitation	(409)	(1 863)
Variation des dettes d'exploitation	608	1 337
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(1 035)</b>	<b>(535)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>	<b>8 925</b>	<b>8 565</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 000)	(3 802)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	71	1 397
Variation des immobilisations financières	(2 482)	(17)
Incidence des variations de périmètre	(2 257)	(1 252)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(9 668)</b>	<b>(3 674)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital en numéraire	0	37
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 939)	(1 509)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(294)	(497)
Acquisition / cession titres de l'entreprise consolidante	(283)	(20)
Emissions d'emprunts	9 115	1 878
Remboursements d'emprunts	(1 588)	(2 560)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>5 011</b>	<b>(2 671)</b>
<b>Incidence de la variation des taux de change</b>	<b>(117)</b>	<b>(108)</b>
Trésorerie d'ouverture	18 665	16 553
Trésorerie de clôture	22 816	18 665
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>4 151</b>	<b>2 112</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Le groupe Eurogerm est spécialisé dans la recherche, le développement, le mélange et la commercialisation d'ingrédients céréaliers, d'auxiliaires technologiques et d'améliorants destinés aux producteurs et utilisateurs de farines et céréales techniques qui sont principalement les meuniers et les boulangers industriels en France et à l'international.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### **Poursuite de la politique d'investissements du Groupe :**

Le Groupe a poursuivi sa politique d'investissements (5,0M€ hors croissances externes) :

- Concernant la société Eurogerm SA, avec l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment contigus au site de Saint-Apollinaire et avec la mise en service d'une nouvelle ligne de production (2,2M€).
- Concernant la société Moulin Neuf, avec des travaux d'aménagement de l'usine et des dépenses de matériels (1,3M€ faisant suite aux dépenses déjà engagées en 2017).
- Concernant les ouvertures des nouvelles filiales en Allemagne, en Colombie et au Liban, avec les travaux d'aménagements (0,4M€).

#### **Opérations de croissance externe et autres variations de périmètre :**

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, partenaire du Groupe depuis plus de 10 ans.
- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH).
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de commercialisation et distribution en Colombie (Eurogerm Colombia S.A.S.).
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Eurogerm Middle East S.A.L.).
- Eurogerm s'est renforcée au capital de Créalim Solutions Saveur (passage à 87,5% du capital et des droits de vote), par réduction de capital réservée à la sortie d'un actionnaire minoritaire.
- Eurogerm s'est renforcée au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à 54.2% du capital) en rachetant les parts d'un associé minoritaire.

Plus d'informations sont données sur ces opérations au paragraphe 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés sur les variations de périmètre.

## 1. Périimètre de consolidation

### 1.1 Périimètre de consolidation au 31/12/2018

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	N° SIREN des sociétés françaises
Eurogerm SA	Société mère	-	-	France	St-Apollinaire	349 927 012
Créalim Solutions Saveur	Intégration globale	87,5%	87,5%	France	St-Apollinaire	530 061 068
Moulin Neuf	Intégration globale	36,2%	36,2%	France	Cepoy	345 388 276
IDS Solutions Conditionnement	Intégration globale	54,2 %	54,2 %	France	Maligny	450 114 798
Tartin'Art Dijon	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	Dijon	753 814 581
Tartin'Art Paris	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	Dijon	807 785 555
Tartin'Art Holding	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	Dijon	805 197 365
Eurogerm GmbH	Intégration globale	95,0 %	95,0 %	Allemagne	Maintal	
Eurogerm Italy	Intégration globale	95,0 %	95,0 %	Italie	Milano	
Eurogerm Sénégal	Intégration globale	51,0 %	51,0 %	Sénégal	Dakar	
Eurogerm Maroc	Intégration globale	65,2 %	65,2 %	Maroc	Casablanca	
Eurogerm South Africa	Intégration proportionnelle	50,0 %	50,0 %	Afrique du Sud	Durban	
Eurogerm Middle East SAL	Intégration globale	70,0 %	70,0 %	Liban	Kfarhabab	
Eurogerm Andina	Intégration globale	70,0 %	70,0 %	Pérou	Lima	
Eurogerm Mexico	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Ibéria	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	Espagne	Abrera (Barcelone)	
Eurogerm Brasil	Intégration globale	80,0 %	80,0 %	Brésil	Sao Paulo	
Eurogerm USA	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	USA	Andover (Massachusetts)	
Problend-Eurogerm	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	USA	Cary	
Estrategia en alimentos SA de CV	Intégration globale	67,0 %	100,0 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Colombia SAS	Intégration globale	59,7 %	66,7 %	Colombie	Medellin	

## Sociétés non consolidées

La société suivante n'est pas consolidée en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente au regard de l'image fidèle.

Nom de la société	Taux de détention	Valeur nette des Titres	Capitaux Propres (avant résultat)	Résultat Net
Minoterie Taron SARL (31/12/2017)	10,00%	15 K€	224 K€	33 K€

Le tableau des filiales et participations figurant dans l'annexe des comptes sociaux d'EUROGERM SA détaille les données financières de cette société non consolidée.

### 1.2 Variations de périmètre au cours de l'exercice

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrali au Mexique le 09 janvier 2018 à la suite des opérations suivantes :
  - o Eurogerm a racheté les 29,47% de parts minoritaires restantes d'Eurogerm Mexico pour 173K€. Un écart d'acquisition négatif a été comptabilisé en profit exceptionnel pour 63K€.
  - o Procédé à deux augmentations de capital de sa filiale Eurogerm Mexico pour un total de 125 millions de MXN (soit 5 463 K€).
  - o Eurogerm Mexico a pris le contrôle majoritaire d'Estrali (67% du capital) par augmentation de capital, pour un montant frais inclus d'environ 6,7M€. Le montant de l'écart d'acquisition positif comptabilisé suite à cette opération s'élève à 2.0M€ (dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps). L'activité apportée par Estrali a contribué au résultat 2018 du Groupe de la manière suivante :
    - Chiffre d'affaires : 12,0M€
    - EBITDA : 1,2M€
    - Résultat net : 0,6M€

Au 09/01/2018, l'incidence de ces deux opérations au Mexique sur la trésorerie nette du Groupe s'élève à - 1,9M€. Les autres incidences significatives de ces opérations sur les postes du bilan consolidés sont mentionnées dans les notes annexes ci-après par poste du bilan.

- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH), dans laquelle elle détient 95% du capital et des droits de vote.
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de commercialisation et distribution en Colombie (Eurogerm Colombia), dans laquelle elle détient 43% du capital et des droits de vote.
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Eurogerm Middle East), dans laquelle elle détient 70% du capital et des droits de vote.
- Eurogerm s'est renforcée au capital de Créalim Solutions Saveur (passage de 70% à 87,5% du capital et des droits de vote), par réduction de capital réservée à la sortie d'un actionnaire minoritaire qui détenait 20% du capital. L'écart d'acquisition négatif a été comptabilisé en profit exceptionnel pour 52K€.
- Eurogerm s'est renforcée au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à 54.2% du capital) en rachetant les parts d'un associé minoritaire. Un complément d'écart d'acquisition de 5k€ a été constaté.

## **2. Principes, méthodes et modalités de consolidation**

### **2.1. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 comportent 12 mois couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### **2.2. Changement de réglementation comptable**

Aucun changement de méthode n'est à signaler.

### **2.3. Modalités de consolidation**

#### 2.3.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Eurogerm SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de Direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés pour lesquelles Eurogerm SA exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe.

#### 2.3.2. Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère et opérations de couverture

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan autres que les éléments de la situation nette,
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat,
- Taux historique pour les éléments de capitaux propres.

La différence de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Conformément au règlement CRC 99-02, les différences de change relatives à une créance détenue par une entreprise du Groupe libellée en monnaie étrangère et concernant une entreprise consolidée, dont le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de survenir dans un avenir prévisible, sont inscrites dans les capitaux propres consolidés.

Ainsi, au 31 décembre 2018, la variation des écarts de conversion part du groupe comprend 144 K€ au titre de l'écart de conversion sur le prêt Eurogerm SA à sa filiale Eurogerm USA (cf. Note 6).

Le groupe a pris l'option d'étaler sur la période de couverture les déports / reports (au résultat financier).  
Les taux de conversion retenus pour la consolidation sont :

Pays	Devise	Taux moyen 2017	Taux clôture 2017	Taux moyen 2018	Taux clôture 2018
Brésil	BRL	3,6054	3,9729	4,3085	4,4440
Maroc	MAD	10,9934	11,2218	11,0743	10,9579
Mexique	MXN	21,3286	23,6612	22,7054	22,4921
Pérou	PEN	3,7055	3,8912	3,8764	3,8560
Etats-Unis	USD	1,1297	1,1993	1,1810	1,1450
Sénégal	XAF	655,9570	655,9570	655,9570	655,9570
Afrique du Sud	ZAR	15,04900	14,8054	15,6186	16,4594
Colombie	COP			3 504,0000	3 726,0000
Liban	LBP			1 780,0000	1 728,0000

## 2.4. Méthodes et règles d'évaluation

### 2.4.1. Généralités

Les états financiers des sociétés du groupe ont été le cas échéant retraités préalablement à la consolidation afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe, précisés ci-après.

### 2.4.2. Écart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Jusqu'à fin 2015, les écarts d'acquisition étaient systématiquement amortis sur 15 ans, sauf celui de Processus Alimentos (amorti sur 2 ans).

En application du règlement ANC 2015-07 du 23/11/2015 applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le groupe a analysé les durées d'utilisation de ses écarts d'acquisition :

- les écarts d'acquisition ayant une durée de vie limitée continuent à faire l'objet d'un amortissement, notamment les droits au bail ;
- les écarts d'acquisition ayant une durée d'utilisation non limitée font l'objet d'un test de dépréciation et ont cessé d'être amortis à compter du 01/01/16.

Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture pour justifier l'absence de surévaluation des valeurs comptables nettes de chaque écart d'acquisition, qu'il y ait ou non indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une méthodologie DCF (Discounted Cash Flows). Dans ce cadre, Eurogerm détermine une valeur d'entreprise dite résiduelle. Cette valeur résiduelle est issue de la valeur d'entreprise brute (somme des cash flows futurs actualisés) minorée de l'ensemble des autres actifs (dont besoin en fonds de roulement) nécessaires à l'exploitation. La valeur d'entreprise résiduelle ainsi obtenue est systématiquement comparée à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition.

Cette démarche s'appuie sur les prévisions de flux de trésorerie futurs approuvés par la direction et couvrant une période de 5 ans. Cette période est constituée du budget établi pour l'année suivant la clôture des comptes, ainsi que les quatre années suivantes pour le plan.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'un BFR normatif et ne tiennent pas compte des éventuels investissements qui améliorent la performance des actifs. Les flux de trésorerie futurs estimés au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5 %. Le taux d'actualisation après impôt retenu est de 8 %.

#### 2.4.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel aux logiciels amortis sur une période linéaire de 3 à 5 ans.

Les dépenses liées aux activités de recherche et développement sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

#### 2.4.4. Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions et équipements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les durées et modalités d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions	5 à 30 ans	Linéaire
- Installations et agencements	5 à 15 ans	Linéaire
- Matériels et outillages industriels	3 à 12 ans	Dégressif ou Linéaire
- Matériels de transport	4 à 5 ans	Linéaire
- Mobiliers et matériels de bureau	3 à 10 ans	Dégressif ou Linéaire

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### 2.4.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, des participations non consolidées et également de comptes de placement quasi disponibles (avances faites dans le cadre du contrat de liquidité de la société consolidante) ainsi que des comptes à terme qui ne répondent pas à la définition de la trésorerie et équivalent de trésorerie mentionnée au § 2.4.9.– cf. Note 20.

#### 2.4.6. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits finis et en-cours de production sont valorisés au coût de production.

Les dépréciations nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence et les produits dont la valeur vénale au 31 décembre (de marché) est inférieure à la valeur comptable telle que ci-dessus définie.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe sont éliminés et l'effet de l'impôt correspondant est reconnu.

#### 2.4.7. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

#### 2.4.8. Impôts différés

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions réglementées
- de la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- de l'élimination des profits internes
- du retraitement des crédits-baux
- des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

#### 2.4.9. Trésorerie, équivalents de trésorerie et Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titre de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de Bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

#### 2.4.10. Provisions pour Risques et charges

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Le groupe est impliqué dans certains litiges généralement liés à ses activités courantes. La Direction, après consultation de ses avocats et conseils juridiques, détermine le montant des provisions qui doivent être constituées en fonction de son estimation des risques de pertes futures existants à chaque fin d'exercice.

Les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les principales estimations relatives aux provisions pour litiges (litiges prud'hommes, risques sociaux et fiscaux...) sont les suivantes : appréciation de la position juridique et valorisation des risques en fonction de la probabilité de cristallisation du risque.

#### 2.4.11. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm

spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

#### 2.4.12. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

#### 2.4.13. Participation des salariés

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, la participation des salariés est comptabilisée dans le poste "Charges de personnel" du compte de résultat.

#### 2.4.14. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du Groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires.

#### 2.4.15. Indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés français du Groupe Eurogerm présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, ne fait pas l'objet d'une provision, mais il est inscrit en engagements hors bilan. Les hypothèses retenues sont les suivantes (méthode d'évaluation Prospective avec salaire de fin de carrière) :

- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 0.5 %
- taux de mobilité (tum over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.57 %
- taux annuel d'actualisation : 1.57 %
- taux de charges sociales patronales : 45 %

Le montant de l'engagement Groupe est renseigné en note 21.

### 3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

#### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations s'analyse comme suit :

IMMOBILISATIONS	31/12/2017	Acquisitions / Transferts et Augmentation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre (3)	Cessions/ Transferts et Diminutions	31/12/2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Fonds de commerce	53					53
Ecarts d'acquisition	9 447		161	1 958		11 566
Autres immobilisations incorporelles	2 509	167			5	2 671
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0					0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>12 009</b>	<b>167</b>	<b>161</b>	<b>1 958</b>	<b>5</b>	<b>14 290</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	1 090	149	2			1 241
Constructions	16 170	567	(33)			16 704
Matériel et outillage	10 873	1 797	(36)	478	255	12 857
Autres immobilisations corporelles	5 843	828	6	398	217	6 858
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles (1)	1 388	1 192			353	2 227
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>35 364</b>	<b>4 533</b>	<b>(61)</b>	<b>876</b>	<b>825</b>	<b>39 887</b>
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations	65					65
Dépôts et cautionnements	77	20				97
Autres immobilisations financières (2)	476	2 782			281	2 977
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>618</b>	<b>2 802</b>		<b>0</b>	<b>281</b>	<b>3 139</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>0</b>					<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 991</b>	<b>7 502</b>	<b>100</b>	<b>2 834</b>	<b>1 111</b>	<b>57 316</b>

(1) Parmi les 1,2 M€ d'investissements en-cours figurent notamment :

- Les acomptes versés par la société Moulin Neuf au titre des travaux d'aménagement de son usine actuelle, dont la mise en service est prévue pour début 2019 (0,9 M€)

(2) L'augmentation du poste « Autres immobilisations financières » se compose principalement d'un compte à terme souscrit par la société Estrali après son entrée dans le périmètre consolidé (cf. § 2.4.5)

(3) La variation de périmètre concerne quasi exclusivement la prise de contrôle d'Estrali.

Le tableau ci-dessous récapitule le total des écarts d'acquisition présentés au bilan consolidé 31/12/2018 (en K€) :

ECARTS D'ACQUISITION	Montant Brut	Amortissement et Dépréciation	Valeur Nette
EG IBERIA	3 226	2 120	1 106
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	940	303	637
TARTINART DJON	299	299	-
IDS	151	146	5
IDS -Fonds de commerce	70	14	56
PROBLEND-EG	4 418	423	3 995
PROCESSUS	490	490	-
ESTRA TEGIA EN ALIMENTOS	1 972	-	1 972
	<b>11 566</b>	<b>3 795</b>	<b>7 771</b>

Conformément aux règles décrites au paragraphe 2.4.2, des tests de sensibilité ont été réalisés lors des tests de dépréciation : une variation à la hausse du taux d'actualisation de 2% n'entraînerait aucune dépréciation des écarts d'acquisition nets figurant au bilan au 31 décembre 2018.

L'évolution des amortissements et dépréciations s'analyse comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2017	Augmentations	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Fonds de commerce						
Ecarts d'acquisition	3 834		(39)			3 795
Autres immobilisations incorporelles	1 833	165			5	1 993
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>5 667</b>	<b>165</b>	<b>(39)</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5 788</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions	7 481	920	0			8 401
Matériel et outillage	8 144	672	(29)	252	350	8 689
Autres immobilisations corporelles	3 441	644	15	237	101	4 236
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>19 066</b>	<b>2 236</b>	<b>(14)</b>	<b>489</b>	<b>451</b>	<b>21 326</b>
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24 733</b>	<b>2 401</b>	<b>(53)</b>	<b>489</b>	<b>456</b>	<b>27 114</b>

La ventilation des valeurs nettes comptables par zone géographique est la suivante :

VALEURS NETTES COMPTABLES	31/12/2018			31/12/2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Fonds de commerce	53		53	53		53
Ecarts d'acquisition *	697	7 074	7 771	692	4 921	5 613
Autres immobilisations incorporelles	520	157	677	594	81	675
Immobilisations incorporelles en cours			0	0		0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 270</b>	<b>7 232</b>	<b>8 501</b>	<b>1 339</b>	<b>5 002</b>	<b>6 341</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	895	346	1 241	746	344	1 090
Constructions	7 558	745	8 303	7 962	725	8 687
Matériel et outillage	2 800	1 366	4 166	1 883	844	2 727
Autres immobilisations corporelles	1 589	1 034	2 622	1 558	845	2 403
Immobilisations corporelles en cours	2 063	164	2 227	1 360	29	1 389
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>14 904</b>	<b>3 654</b>	<b>18 559</b>	<b>13 509</b>	<b>2 787</b>	<b>16 296</b>
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations	65		65	65		65
Dépôts et cautionnements	29	68	97	24	54	77
Autres immobilisations financières	195	2 782	2 977	476		476
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>289</b>	<b>2 850</b>	<b>3 139</b>	<b>565</b>	<b>54</b>	<b>618</b>
<b>Titres mis en équivalence</b>			<b>0</b>			<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 463</b>	<b>13 736</b>	<b>30 199</b>	<b>15 413</b>	<b>7 843</b>	<b>23 255</b>

\*Cf. 2.4.2

## **NOTE 2 : STOCKS ET EN-COURS**

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières et approvisionnements	5 682	5 050
Encours	399	73
Produits finis et marchandises	4 858	3 400
<b>Total stocks (brut)</b>	<b>10 939</b>	<b>8 523</b>
Provisions pour dépréciation matières premières et approvisionnements	(141)	(6)
Provisions pour dépréciation des produits finis et marchandises	(60)	(49)
<b>Total stocks (nets)</b>	<b>10 738</b>	<b>8 468</b>

## **NOTE 3 : COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

La ventilation se présente comme suit :

CLIENTS	31/12/2018	31/12/2017
Clients *	20 802	20 383
Factures à établir	154	131
<b>Total clients (bruts)</b>	<b>20 956</b>	<b>20 514</b>
Provisions pour dépréciations clients	(1 127)	(1 005)
<b>Total clients (nets)</b>	<b>19 829</b>	<b>19 509</b>

\* dont 938 K€ de créances à plus d'un an, dépréciées à 100%.

## **NOTE 4 : AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION**

L'ensemble des autres créances a une échéance à moins d'un an. La ventilation se présente comme suit :

AUTRES CREANCES	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs débiteurs	100	14
Organismes sociaux	126	160
Etat IS	950	644
Etat TVA	1 796	809
Produits à recevoir	136	102
Divers	334	134
Charges constatées d'avance	836	739
Impôts différés actifs	247	108
<b>Total autres créances (brut)</b>	<b>4 525</b>	<b>2 710</b>
Provision pour dépréciation	(8)	(6)
<b>Total autres créances (net)</b>	<b>4 518</b>	<b>2 704</b>

## **NOTE 5 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Au 31/12/2018, il n'existe pas de plus ou moins-values latentes.

## **NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES**

Au 31/12/2018, le capital social est composé de 4 315 021 actions de 0,10 € de valeur nominale.

Les subventions d'investissements sont inscrites en capitaux propres pour 147 K€.

Depuis le 31/12/2016, il n'y a plus de plan de stock-options.

### **Contrat de liquidité :**

Eurogerm a confié à ODDO BHF SCA l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 0.5 million d'euros a été initialement portée au crédit du compte de liquidité.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de : 10 453 actions.

### **Écart de conversion sur prêt intragroupe :**

Au 31 décembre 2018, le montant de l'écart de conversion constaté dans les capitaux propres part du Groupe relatif au prêt en USD accordé par la société mère Eurogerm SA à sa filiale Eurogerm USA s'élève à 483 K€.

## **NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, IMPÔTS DIFFERES PASSIF**

Les provisions se décomposent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, IDP	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour risques et charges	410	43
Impôts différés passif	825	691
<b>Total provisions</b>	<b>1 235</b>	<b>734</b>

Détail des provisions pour risques et charges :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2017	Augmentation	Variation Périètre	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2018
Provisions pour litiges	15	350		10		355
Provisions pour impôt	0					0
Autres risques et charges	28	3	24			55
<b>Total provisions</b>	<b>43</b>	<b>353</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>410</b>

Détail des impôts différés :

IMPOTS DIFFERES	31/12/2018	31/12/2017
Décalage temporaire du paiement de l'impôt	340	228
Gain d'IS sur déficits	42	80
Subventions d'investissement	(12)	(81)
Provisions réglementées	(360)	(358)
Retraitement crédit-bail	(748)	(616)
Retraitement marges en stock	225	196
Divers	(63)	(32)
<b>Total</b>	<b>(576)</b>	<b>(583)</b>
Dont actif	247	108
Dont passif	(825)	(691)

## **NOTE 8 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

Les emprunts et dettes financières du groupe s'analysent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/12/2018	Echéancier de remboursement			31/12/2017
		Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	12 049	2 213	7 919	1 917	3 719
Crédits baux mobiliers	67	52	15	0	118
Crédits baux immobiliers	1 574	737	836	0	2 286
Autres	16	16	0	0	57
<b>Total</b>	<b>13 706</b>	<b>3 018</b>	<b>8 771</b>	<b>1 917</b>	<b>6 180</b>
Dont partie à taux variable	0	0	0	0	500
Dont partie à taux fixe	13 690	3 002	8 771	1 917	5 622
Dont partie non rémunérée	16	16	0	0	57

La ventilation des emprunts et dettes financières par devises est la suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES PAR DEVICES (en milliers d'€)	31/12/2018	31/12/2017
Euros	13 575	5 985
Franc CFA	92	135
Nouveau Sol péruvien	40	60
<b>Total</b>	<b>13 706</b>	<b>6 180</b>

Eurogerm a notamment débloqué 7 M€ sur le crédit arrangé mis en place fin 2017 afin de financer les opérations au Mexique (cf. § 1.2)

## **NOTE 9 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Le détail du poste s'analyse comme suit :

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	10 719	8 678
Factures Non Parvenues	924	718
<b>Total</b>	<b>11 643</b>	<b>9 396</b>

## **NOTE 10 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION**

Le détail des autres dettes est le suivant :

AUTRES DETTES	31/12/2018	31/12/2017
<b>Dettes sociales</b>		
Comité d'entreprise	5	6
Congés payés	875	863
Participation des salariés	395	432
Autres charges à payer au personnel	933	1 362
Organismes sociaux	1 520	1 810
<b>Dettes fiscales</b>		
Etat - TVA	371	327
Etat - IS	377	255
Autres dettes fiscales	437	595
<b>Autres dettes</b>		
Clients créditeurs, avoirs à établir	462	404
Charges à payer diverses	245	1 001
<b>TOTAL</b>	<b>5 620</b>	<b>7 056</b>

Ces autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

## **NOTE 11 : CHIFFRE D'AFFAIRES**

L'évolution du chiffre d'affaires, ainsi que sa répartition géographique, est la suivante :

	<b>31/12/2018 (12 mois)</b>	<b>31/12/2017 (12 mois)</b>
Ventes de biens et marchandises		
France	41 251	39 364
Export	72 920	62 015
Ventes de prestations de services		
France	822	1 437
Export	792	1 072
<b>Total</b>	<b>115 785</b>	<b>103 888</b>

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 115,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (+1,5% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2017).

L'impact défavorable de l'évolution des taux de change sur le chiffre d'affaires est d'environ -2.1 M€.

La répartition du chiffre d'affaires par marchés est la suivante :

	<b>31/12/2018 (12 mois)</b>	<b>31/12/2017 (12 mois)</b>
Correcteurs de meunerie et pré-mix secteur meunerie	17 855	16 946
Améliorants de panification et pré-mix secteur boulangerie industrielle	40 911	41 196
Ingrédients, concepts, avants produits de pâtisserie et divers	57 019	45 746
<b>Total</b>	<b>115 785</b>	<b>103 888</b>

## **NOTE 12 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>31/12/2018 (12 mois)</b>	<b>31/12/2017 (12 mois)</b>
Subvention d'exploitation	53	83
Transfert de charges	450	339
Reprises provisions sur stocks	19	63
Reprises provisions créances clients	42	24
Gain de change sur créances commerciales	347	208
Crédit Impôt Recherche	188	160
Produits divers	77	19
<b>Total</b>	<b>1 176</b>	<b>896</b>

### **NOTE 13 : CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Salaires bruts	13 560	12 618
Charges sociales	4 684	4 305
Participation et autres charges	530	549
<b>Total</b>	<b>18 774</b>	<b>17 472</b>

Le Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au titre de 2018 est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 250K€.

### **NOTE 14 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Fournitures non stockées	1 252	910
Locations	1 325	1 228
Entretiens, maintenance	1 313	1 029
Assurance	452	404
Personnel extérieur	1 468	1 281
Commissions sur ventes	854	1 091
Honoraires	2 327	2 374
Publicités et promotions	917	756
Transport	4 262	3 946
Missions, réceptions, déplacements	1 638	1 490
Affranchissements et télécom	225	243
Autres (1)	1 385	1 098
<b>Total</b>	<b>17 418</b>	<b>15 850</b>

(1) Dont 330 K€ correspondant aux pertes de change sur créances et dettes commerciales

### **NOTE 15 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION**

Le poste s'analyse comme suit :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Dépréciations de stocks	50	49
Autres provisions	(10)	15
Dépréciations des créances clients	134	191
<b>Sous-total</b>	<b>174</b>	<b>255</b>
Amortissements	2 401	2 264
<b>Total</b>	<b>2 576</b>	<b>2 519</b>

## **NOTE 16 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le montant des frais de recherche et développement du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 627 K€.

## **NOTE 17 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS**

Le résultat financier se décompose comme suit :

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	31/12/2018 (12 mois)		31/12/2017 (12 mois)	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Revenus des placements de trésorerie	312		144	
Gains de change	234		90	
Escomptes	2	27		22
Pertes de change		638		264
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)		225		184
Intérêts bancaires		29		47
Autres charges et produits financiers	13	113	103	76
<b>Total</b>	<b>561</b>	<b>1 032</b>	<b>337</b>	<b>593</b>
<b>Total net</b>		<b>(471)</b>		<b>(256)</b>

## **NOTE 18 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Les charges et produits exceptionnels se détaillent comme suit :

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Résultat lié à la cession / mise au rebut d'immobilisations	35	563
Quote-part de subvention	22	27
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	(350)	(156)
Divers	88	(44)
<b>Total</b>	<b>(205)</b>	<b>390</b>

Dont une provision pour risques et charges exceptionnels de 350 K€ au titre d'un litige social en France.

## **NOTE 19 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt comptabilisé sur l'exercice se décompose comme suit :

IMPOT SUR LES SOCIETES	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Impôt exigible	2 653	2 520
Impôt différé	(6)	(93)
<b>Total</b>	<b>2 647</b>	<b>2 427</b>

## Preuve d'impôt

L'impôt comptabilisé sur l'exercice s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPOT	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	10 026	9 605
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
Impôt sur les sociétés théorique	3 342	3 201
Impôt sur les sociétés comptabilisé sur l'exercice	2 647	2 427
Ecart	(695)	(774)
Décomposition de l'écart :		
Accroissement sur charges non déductibles	46	36
Allègement sur report déficitaire antérieurement non activé	(123)	(196)
Crédits et réductions d'impôt	(181)	(108)
Correction des impôts différés suite changement de taux	0	(200)
Ecart de taux d'IS sur filiales étrangères	(284)	(259)
Ecart de taux d'IS sur filiales françaises	(86)	
Divers	(67)	(47)
Ecart	(695)	(774)

Déficits fiscaux non activés : néant au 31/12/2018.

Le montant de l'économie d'impôt réalisée par le groupe grâce à l'intégration fiscale s'élève à 49K€ au 31/12/2018.

## 4. **Autres informations**

### **NOTE 20 : RISQUES FINANCIERS**

- **Risque de taux d'intérêt**

- Endettement financier

L'endettement financier du groupe est présenté à la note 8 du présent document.

- Trésorerie du groupe

Au 31 décembre 2018, la trésorerie positive du groupe s'élève à 22 815 K€, composée de :

- disponibilités à hauteur de 22 564 K€ ;
- SICAV monétaires à hauteur de 252 K€ ;

Cette trésorerie, essentiellement non rémunérée, n'est pas investie en produits de placements obligataires. Le groupe n'est donc pas exposé, sur ses placements et disponibilités, à un risque de taux d'intérêt significatif.

Le Groupe dispose également d'une trésorerie à moyen terme à hauteur de 195 K€ inscrite en immobilisations financières, composée d'avances de trésorerie (contrat de liquidité).

- Sensibilité à la variation des taux

La sensibilité maximale à la hausse ou à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêts sur l'endettement financier à taux variable n'est pas significative. Le groupe n'a donc pas mis en place de politique de couverture spécifique de son risque de taux.

- **Risque de liquidité**

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts & dettes financières (1)	13 706	6 180
Disponibilités & valeurs mobilières (2)	22 815	18 665
Trésorerie nette (2) - (1)	9 109	12 485
Trésorerie à moyen terme (3)	195	476
Trésorerie nette totale (2) - (1) + (3)	9 304	12 961

Compte tenu de sa trésorerie nette positive au 31 décembre 2018 et de sa capacité à générer des flux nets de trésorerie d'exploitation positifs, le groupe estime ne pas être confronté à un quelconque risque de liquidité.

- **Risque de change**

EUROGERM SA se couvre par le biais de contrats de ventes à termes fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollar américain. La vente à terme ferme entraîne la conversion de la créance en monnaie étrangère au taux prévu dans le contrat de vente à terme ferme. En lien avec l'application du règlement ANC-2015-05, les effets des couvertures sont classés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Ainsi, les impacts d'une couverture de change sur des flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Le principe de symétrie s'applique également au bilan, lorsqu'un dérivé de change couvre une créance ou une dette. Le dérivé est revalorisé en contrepartie des écarts de conversion actif/passif venant ainsi équilibrer au bilan les écarts de conversion générés sur la créance/dette couverte. Le déport / report est étalé en résultat financier sur la durée de la couverture.

Au titre de l'exercice clos, la société Eurogerm SA a poursuivi ses contrats de ventes à terme fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollars. Au 31 décembre 2018, le montant des couvertures de change à terme détenues se présente comme suit :

- 260 K USD au cours de 1,1525 (échéance Avril 2019).
- 327 K USD au cours de 1,1357 (échéance Janvier 2019).

La juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée dans les comptes de la société au 31 décembre 2018.

L'impact des couvertures sur le chiffre d'affaire Groupe est non significatif.

Les comptes des filiales étrangères (hors zone euro) sont convertis selon les règles et méthodes décrites au paragraphe 2.3.2. du présent document. Le tableau suivant indique, à la date du 31 décembre 2018, la part des actifs et passifs hors groupe en devises :

En milliers d'unités	Nouveau Sol Pérou	Peso mexicain	Dirham Marocain	Real Brésilien	Dollar Américain	Peso Colombien	Livre libanaise	Rand Sud Africain
Actifs	7 425	260 619	8 072	15 418	4 267	1 514 682	715 614	4 712
Passifs	490	53 979	2 645	3 599	771	634 476	- 58	57
<b>Position nette</b>	<b>6 935</b>	<b>206 640</b>	<b>5 427</b>	<b>11 819</b>	<b>3 496</b>	<b>880 206</b>	<b>715 672</b>	<b>4 655</b>
En K euros au 31/12/2018	1 798	9 187	495	2 660	3 053	236	414	283

- **Risque actions**

La société Eurogerm SA ne détient pas de portefeuille d'actions en dehors de ses titres de participations. En revanche, elle détient, via un contrat de liquidité, 10 453 de ses propres actions à la clôture des comptes (Cf. Note 6). Les excédents de trésorerie sont placés en SICAV monétaires et en comptes à terme.

#### **NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

ENGAGEMENTS HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2017
Cautions données	0	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	2 523	2 102
Indemnités de départ à la retraite *	1 889	1 585
<b>Total</b>	<b>4 412</b>	<b>3 687</b>

\* avant couverture par des contrats d'assurance (661 K€ au 31 décembre 2018).

En 2017, un fonds de commerce a été nanti en garantie pour la contrevaletur du crédit arrangé souscrit, soit 30 M€. A ce jour, le crédit arrangé a été débloqué à hauteur de 7 M€.

- Locations-financement / locations simples

Les locations-financement ont fait l'objet d'un retraitement intégral dans les comptes consolidés par l'inscription d'un actif et d'une dette au bilan. En revanche, les locations simples (mobilières et immobilières) sont maintenues en charges d'exploitation.

Les engagements de locations simples sont les suivants :

	31/12/2018	Paiements dus par période			31/12/2017
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Contrats de locations immobilières	1 071	184	684	202	1 679
Contrats de locations mobilières	763	320	439	4	753
<b>Total Locations simples</b>	<b>1 834</b>	<b>504</b>	<b>1 123</b>	<b>206</b>	<b>2 432</b>

**NOTE 22 : EFFECTIF MOYEN DU GROUPE**

L'effectif moyen du groupe a évolué comme suit :

EFFECTIF MOYEN	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	104	88
Non cadres	383	235
<b>Effectif global</b>	<b>487</b>	<b>323</b>

**NOTE 23 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION**

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues, des sociétés françaises et étrangères membres du groupe, par les organes de direction et d'administration de la société consolidante est le suivant :

<i>en k€</i>	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
	Jetons de présence		Salaires et avantages		Nombre d'options de souscription d'actions attribuées	
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)		
Organes d'Administration (administrateurs)	10	10				
Organes de Direction (PDG et DG délégué)			768	615	-	-

**NOTE 24 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

**NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

La société ACG, détenue par Monsieur Jean Philippe GIRARD, réalise au profit de la société Eurogerm SA des prestations de conseil et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services. A ce titre, la rémunération versée à la société ACG s'est élevée à 830 K€ HT au titre de l'exercice.

**NOTE 26 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES**

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ACG	SARL	5 032 300	24 RUE BUFFON 21000 DIJON

**NOTE 27 : MONTANT DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société Eurogerm SA, figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2018 se détaille comme suit :

En milliers d'euros sur 12 mois Dans le résultat consolidé	ECA NEXIA		SECC	
	Montants H.T.	%	Montants H.T.	%
<b>Certification des comptes</b>		58%		75%
Société mère	81		24	
Filiales intégrées globalement	6			
<b>Services autres que la certification des comptes (SACC)</b>		42%		25%
Société mère	58		8	
Filiales intégrées globalement	5			
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>100%</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>



**Rapport des Commissaires  
aux Comptes sur les  
comptes consolidés clos au  
31 décembre 2018**

**S.E.C.C**  
**2 rue des Bons Enfants**  
**21000 DIJON**

**ECA NEXIA**  
**37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy**  
**21000 DIJON**

# EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE

RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROGERM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 7.771 milliers d'euros ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.2 "Écarts d'acquisition" de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.4.2 "Écarts d'acquisition" et 1. "Immobilisations" de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Dijon, le 26 avril 2019  
**Les Commissaires aux Comptes**





## **Comptes sociaux**

**clos au 31 décembre 2018**

**COMPTES SOCIAUX EUROGERM 31 DECEMBRE 2018**
**BILAN ACTIF**

(en euros)	Note	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1.3	2 180 375	1 695 596	484 779	583 546
Fonds commercial		53 357		53 357	53 357
Autres immobilisations incorporelles		10 007		10 007	10 007
Avances et acomptes					
<b>Total immobilisations incorporelles</b>		<b>2 243 739</b>	<b>1 695 596</b>	<b>548 143</b>	<b>646 910</b>
Terrains		352 144		352 144	205 144
Constructions		5 333 114	2 809 002	2 524 112	2 411 241
Installations techniques, matériel et outillage		5 921 553	3 391 983	2 529 570	1 452 995
Autres immobilisations corporelles		3 354 400	2 065 810	1 288 590	1 210 149
Immobilisations en cours		9 900		9 900	345 711
Avances et acomptes					
<b>Total immobilisations corporelles</b>		<b>14 971 111</b>	<b>8 266 795</b>	<b>6 704 316</b>	<b>5 625 240</b>
Participations		12 741 112	586 178	12 154 934	6 040 353
Créances rattachées à des participations		3 057 103		3 057 103	3 029 132
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		581 238	16 070	565 168	575 670
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>16 379 453</b>	<b>602 248</b>	<b>15 777 205</b>	<b>9 645 155</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2.1 à 2.2</b>	<b>33 594 304</b>	<b>10 564 638</b>	<b>23 029 665</b>	<b>15 917 306</b>
Stocks matières premières		3 582 967	13 493	3 569 474	3 277 603
En-cours de production de biens					
Stocks produits et marchandises		732 909	22 768	710 141	977 712
Avances et acomptes versés s/ commandes					
Créances clients et comptes rattachés	2.4	14 257 135	148 586	14 108 549	16 239 480
Autres créances	2.3 et 2.4	6 338 955	1 371 000	4 967 955	3 165 652
Valeurs mobilières de placement		1 661		1 661	1 661
Disponibilités		14 388 055		14 388 055	11 977 148
Charges constatées d'avance	2.11	578 995		578 995	610 999
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>39 880 676</b>	<b>1 555 847</b>	<b>38 324 830</b>	<b>36 250 255</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		2 138		2 138	726
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>73 477 118</b>	<b>12 120 485</b>	<b>61 356 633</b>	<b>52 168 287</b>

## BILAN PASSIF

(en euros)	Note	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 431 502)	2.5	431 502	431 502
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 649 359	9 649 359
Réserve légale		43 150	43 150
Réserves réglementées			
Autres réserves		25 631 711	23 396 019
Report à nouveau		1 867	1 357
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		4 221 790	4 176 094
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		1 280 398	1 273 900
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2.6</b>	<b>41 259 777</b>	<b>38 971 380</b>
Produits des émissions de titres participatifs			0
Avances conditionnées			0
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques		357 138	5 726
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS</b>	<b>2.3</b>	<b>357 138</b>	<b>5 726</b>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 318 513	1 382 989
Concours bancaires courants		0	42 503
Emprunts et dettes financières divers		100 820	86 123
<b>Total dettes financières</b>		<b>9 419 333</b>	<b>1 511 615</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 871 266	7 034 555
Dettes fiscales et sociales		2 785 357	3 758 515
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		372 230	451 126
Produits constatés d'avance	2.11	77 620	263 342
<b>Total dettes d'exploitation</b>		<b>10 106 473</b>	<b>11 507 538</b>
<b>DETTES</b>	<b>2.7</b>	<b>19 525 806</b>	<b>13 019 153</b>
Ecarts de conversion passif		213 912	172 027
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>61 356 633</b>	<b>52 168 287</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Note	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Ventes de marchandises		16 460 871	15 955 069
Production vendue de biens		51 336 232	50 087 705
Production vendue de services		1 777 178	1 767 512
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>3.1</b>	<b>69 574 281</b>	<b>67 810 286</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		52 054	51 533
Reprises sur prov. et amort. et transfert de charges	2.3 & 3.4	616 899	513 103
Autres produits	3.5	207 557	151 586
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>70 450 791</b>	<b>68 526 509</b>
Achats de marchandises (y compris DDD)		172	1 131
Variation de stocks (marchandises)		257 951	150 441
Achats de matières premières et autres approv.		42 889 841	41 467 032
Variation de stocks de matières premières & approv.		(302 146)	(22 040)
Autres achats et charges externes		10 779 219	9 714 688
Impôts, taxes et versements assimilés		1 193 326	1 174 905
Salaires et traitements		6 726 792	7 247 589
Charges sociales		3 027 969	3 035 140
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.2	999 160	877 015
Dotations aux prov. pour dép. des immobilisations			
Dotations aux prov. pour dép. sur actif circulant	2.3	97 810	35 967
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 000
Autres charges	3.5	109 491	141 892
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>65 779 585</b>	<b>63 828 760</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 671 205</b>	<b>4 697 749</b>
Produits financiers de participations		1 015 183	713 963
Autres intérêts et produits assimilés		334 232	253 989
Reprises sur prov. et amort. et transfert de charges	2.3	319 726	615 829
Différences positives de change		116 786	77 187
<b>Produits financiers</b>		<b>1 785 927</b>	<b>1 660 968</b>
Dotations aux amort., dépréciations et prov.	2.3	116 344	515 726
Intérêts et charges assimilés		216 307	105 652
Différences négatives de change		335 911	68 513
<b>Charges financières</b>		<b>668 562</b>	<b>689 891</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3.6</b>	<b>1 117 365</b>	<b>971 077</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>5 788 571</b>	<b>5 668 825</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 159	18 633
Produits exceptionnels sur opérations en capital		23 253	25 625
Reprises sur provisions et transferts de charges		173 984	228 047
<b>Produits exceptionnels</b>		<b>200 396</b>	<b>272 305</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		87 898	34 712
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		22 197	52 721
Dotations aux amort., dépréciations et prov.		530 483	192 957
<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>640 577</b>	<b>280 390</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3.7</b>	<b>(440 182)</b>	<b>(8 084)</b>
Participation des salariés aux résultats		219 696	383 480
Impôts sur les bénéfices	3.8	906 903	1 101 167
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>72 437 114</b>	<b>70 459 782</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>68 215 323</b>	<b>66 283 688</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		<b>4 221 790</b>	<b>4 176 094</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 61 356 633 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 69 574 281 Euros et dégageant un bénéfice de 4 221 790 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans la présente annexe sont exprimés en euros.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### 1) Prises de participation et créations de filiales :

- Dans le cadre de la prise de participation majoritaire d'Eurogerm dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, Eurogerm a :
  - o Racheté les 29.47% de parts minoritaires restantes d'Eurogerm Mexico pour 173 K€ ;
  - o Procédé à une augmentation de capital de sa filiale Eurogerm Mexico pour 125 millions de MXN (soit 5 463 K€).
  - o Et procédé à des avances en compte courant pour 25 millions de MXN (soit 1 114 K€).L'ensemble de ces opérations ont été financées par un déblocage partiel du crédit arrangé souscrit en décembre 2017.
- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH - Frankfurt) dans laquelle elle détient 95%.
- Eurogerm s'est renforcé au capital de Créalim Solutions Saveur (passage à 87,5% du capital et des droits de vote), par réduction de capital réservée à la sortie d'un actionnaire minoritaire.
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de distribution en Colombie (Eurogerm Colombia - Medellin) dans laquelle elle détient 43,40% en direct.
- Eurogerm s'est renforcé au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à 54.2%) en rachetant les parts d'un associé minoritaire.
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Kfarhnbab) afin de couvrir la zone Moyen-Orient (Eurogerm Middle East) dans laquelle elle détient 70%.

#### 2) Autres faits marquants :

- La société Eurogerm SA a poursuivi sa politique d'investissements avec notamment :
  - o acquisition d'un terrain et d'un bâtiment contigus au site de Saint Apollinaire (0,3 M€) ;
  - o la mise en service d'une nouvelle ligne de production en octobre 2018 (1.45 M€ de dépenses relatives à cette nouvelle ligne) financée par emprunt bancaire.

## 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1.1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 1.2. Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### 1.3. Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCE ALPHA GLOBE	53 357			53 357	

Le fonds de commerce correspond à un fonds lié à la vente de graines acheté en 1991 pour un montant de 53 K€. Cette activité a depuis été développée par la Société (création notamment de la marque GRAINE DE CHAMPION) et dégage à ce jour une capacité d'exploitation bénéficiaire.

Méthode d'évaluation du fonds de commerce : la valeur actuelle (valeur d'inventaire) du fonds de commerce est estimée annuellement. Elle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage du fonds.

### 1.4. Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
LOGICIELS	2 125 830	435 014	entre 10 et 100
BREVETS ET DIVERS	64 552	59 771	5.0 à 50.0
Total	2 190 382	494 785	

## **1.5. Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **1.6. Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	de 5 à 20 ans
Agencements et aménagements	linéaire	de 5 à 10 ans
Installations techniques	linéaire	de 3 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire ou dégressif	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	5 ans
Matériel de bureau	linéaire ou dégressif	de 2 à 5 ans
Mobilier	linéaire	de 3 à 10 ans

L'excédent constaté entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (via le résultat exceptionnel).

## **1.7. Titres immobilisés**

Les titres de participation, ainsi que les titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis majoré des éventuels frais d'acquisition de titres de participation. Ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les titres ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle (valeur d'inventaire) des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des plus et moins-values latentes, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

## **1.8. Autres immobilisations financières**

Les créances rattachées aux titres de participation sont inscrites à leur valeur nominale. Lorsqu'elles sont libellées en monnaies étrangères, elles sont converties, sauf exceptions visées au § 1.19 au cours de la date d'entrée dans le patrimoine car elles correspondent à des fonds investis à long terme.

Ces créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement, appréciés lors de la valorisation des titres de participation (cf 1.7).

Ces créances font l'objet d'une rémunération en fonction de leur durée et des usages locaux.

Les autres immobilisations financières sont représentatives du contrat de liquidité, de dépôts et de cautionnement comptabilisés à leur valeur historique.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition. Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel. (cf. note 3.7)

Au 31 décembre 2018, 10 453 actions propres EUROGERM sont détenues par le biais du contrat de liquidité pour une valeur brute de 372 K€. Une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 16 K€.

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société a acheté au cours de l'exercice 35 550 actions au prix moyen de 34.73 € et vendu 27 942 actions au prix moyen de 34.01 €.

### **1.9. Evaluation des matières et marchandises**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO.  
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **1.10. Evaluation des produits en cours**

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

### **1.11. Dépréciation des stocks**

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **1.12. Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.  
Les avances (à court terme) accordées aux filiales du groupe sont rémunérées à un taux qui reste inférieur au taux maximal fiscalement déductible.

### **1.13. Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **1.14. Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **1.15. Disponibilités en devises**

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### **1.16. Provisions pour risques et charges**

#### **Principes de base**

La Société comptabilise une provision pour faire face aux obligations clairement identifiées comme dette probable, mais dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est ainsi enregistrée dès lors que :

- il existe une obligation légale, contractuelle ou implicite à la date de clôture
- le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante
- il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions couvrent notamment :

- les litiges commerciaux, sociaux, fiscaux ou autres
- les risques liés à la situation nette négative des filiales

## **Hypothèses et estimation**

La Société est impliquée dans certains litiges généralement liés à ses activités courantes. La Direction de la Société, après consultation de ses avocats et conseils juridiques, détermine le montant des provisions qui doivent être constituées en fonction de son estimation des risques de pertes futures existants à chaque fin d'exercice.

Les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les principales estimations relatives aux provisions pour litiges (litiges prud'hommes, risques sociaux et fiscaux,...) sont les suivantes : appréciation de la position juridique et valorisation des risques en fonction de la probabilité de cristallisation du risque.

### **1.17. Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

### **1.18. Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société. Les écritures comptables liées à la sortie des titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel.

### **1.19. Opérations en devises**

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. (Sauf pour les créances rattachées cf. ci-dessous)

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités règlementaires.

La politique de la société est de réduire son exposition aux fluctuations de taux de change.

EUROGERM SA se couvre par le biais de contrats de ventes à termes fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollar américain. La vente à terme ferme entraîne la conversion de la créance en monnaie étrangère au taux prévu dans le contrat de vente à terme ferme. En lien avec l'application du règlement ANC 2015-05, les effets des couvertures sont classés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Ainsi, les impacts d'une couverture de change sur des flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Le principe de symétrie s'applique également au bilan, lorsqu'un dérivé de change couvre une créance ou une dette. Le dérivé est revalorisé en contrepartie des écarts de conversion actif/passif venant ainsi équilibrer au bilan les écarts de conversion générés sur la créance/dette couverte. Le déport / report est étalé en résultat financier sur la durée de la couverture.

### **Ecart de change sur les créances rattachées :**

Les prêts et avances à long terme, consentis aux filiales et pour lesquels aucune date de remboursement n'est prévue, ne sont pas réévalués aux taux de clôture mais sont conservés au taux historique.

## **1.20. Intégration fiscale :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, EUROGERM SA s'est constituée société « tête de groupe » dans le cadre du régime fiscal de groupe.

Pour la période, les sociétés fiscalement intégrées sont la SARL TARTIN'ART HOLDING, la SARL TARTIN'ART DIJON et la SARL TARTIN'ART PARIS.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. Le cas échéant, le profit d'intégration fiscale, correspondant à l'économie d'impôt générée par le régime est comptabilisé au niveau d'EUROGERM SA tête de groupe par le biais d'une charge d'impôt négative.

## 2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

### 2.1. Etat des immobilisations

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions/ Diminution	Virement poste à poste	31/12/2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels	2 155 674	12 940	199	11 960	2 180 375
Fonds de commerce	53 357				53 357
Autres immobilisations incorporelles	10 007				10 007
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2 219 038</b>	<b>12 940</b>	<b>199</b>	<b>11 960</b>	<b>2 243 739</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	205 144	147 000			352 144
Constructions	4 905 659	427 455			5 333 114
Matériel et outillage industriel	4 561 243	1 048 322	21 763	333 751	5 921 553
Installations et agencements	2 140 678	245 497			2 386 175
Matériel de transport	143 280				143 280
Matériel informatique et mobilier	784 649	91 329	51 032		824 946
Immobilisation corporelles en cours	345 711	9 900		-345 711	9 900
Avances et acomptes	0				0
<b>Total immobilisations corporelles (a)</b>	<b>13 086 364</b>	<b>1 969 503</b>	<b>72 795</b>	<b>-11 960</b>	<b>14 971 112</b>
<b>Immobilisation financières</b>					
Titres de participation (b)	6 626 531	6 114 581			12 741 112
Créances rattachées à des participations (c)	3 029 132	27 974			3 057 103
Dépôts et cautionnements	14 292				14 292
Prêts et autres immobilisations fin (d)	563 242	954 057	950 353		566 946
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>10 233 197</b>	<b>7 096 612</b>	<b>950 353</b>	<b>0</b>	<b>16 379 453</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 538 599</b>	<b>9 079 055</b>	<b>1 023 348</b>	<b>0</b>	<b>33 594 304</b>

a) Immobilisations corporelles :

Parmi les 2 M€ d'investissements figurent notamment :

- La mise en service d'une nouvelle ligne de production (1.45 M€).
- L'achat d'un terrain et bâtiment (0.29 M€) jouxtant le site de Saint Apollinaire

b) L'augmentation de ce poste correspond notamment :

- l'augmentation de capital souscrite dans la société Eurogerm MEXICO (5,6 M€) : cf faits marquants de l'exercice,
- l'apport en capital dans la création de filiales : Allemagne (190 K€), Colombie (137 k€), Middle East (122 k€).

c) Ce poste inclut :

- le prêt de 3 500 KUSD non amortissable fait à la filiale EUROGERM USA,
- et le prêt de 550K€ fait à la filiale EUROGERM ANDINA (capital restant du à fin décembre 2018 : 344 K€).

d) Concernent les mouvements sur actions propres.

## 2.2. Etat des amortissements

	31/12/2017	Dotations	Diminutions	31/12/2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels, autres immob. incorporelles	1 572 128	123 569	101	1 695 596
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 572 128</b>	<b>123 569</b>	<b>101</b>	<b>1 695 596</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	2 494 418	314 585		2 809 003
Matériel et outillage industriel	3 108 248	305 498	21 763	3 391 983
Installations et agencements	1 133 570	179 351		1 312 921
Matériel de transport	101 282	21 539		122 821
Matériel et mobilier informatique	623 604	54 619	48 156	630 067
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>7 461 122</b>	<b>875 592</b>	<b>69 919</b>	<b>8 266 795</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 033 250</b>	<b>999 161</b>	<b>70 020</b>	<b>9 962 391</b>

## 2.3. Etat des provisions

	31/12/2017	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31/12/2018
<b>Provisions réglementées</b>					
Amortissements dérogatoires	1 002 322	145 195	131 175		1 016 342
Provision pour hausse de prix	271 578	35 288	42 809		264 057
<b>TOTAL</b>	<b>1 273 900</b>	<b>180 483</b>	<b>173 984</b>	<b>-</b>	<b>1 280 399</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Litiges *	5 000	350 000			355 000
Autres provisions pour risques et charges	0				-
Provision pour perte de change	726	2 138	726		2 138
<b>TOTAL</b>	<b>5 726</b>	<b>352 138</b>	<b>726</b>	<b>-</b>	<b>357 138</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Sur titres de participation	586 178				586 178
Sur stocks MP	3 218	13 493	3 218		13 493
Sur stocks Marchandises	13 148	22 768	13 148		22 768
Sur comptes clients	117 519	61 549	30 483		148 585
Autres provisions pour dépréciation	1 591 865	114 205	0	319 000	1 387 070
<b>TOTAL</b>	<b>2 311 929</b>	<b>212 015</b>	<b>46 849</b>	<b>319 000</b>	<b>2 158 095</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 591 554</b>	<b>744 636</b>	<b>221 559</b>	<b>319 000</b>	<b>3 795 631</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
d'exploitation		97 810	46 849		
financières		116 343	726	319 000	
exceptionnelles		530 483	173 984		

\* Cf résultat exceptionnel § 3.7

## 2.4. Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut 31/12/2018	1 an au plus	Plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	Créances rattachées à des participations*	3 057 103	109 787	2 947 316
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	581 238		581 238
	Clients douteux ou litigieux	172 769		172 769
	Autres créances clients	14 084 366	14 084 366	
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Personnel et comptes rattachés (avances)	5 200	5 200	
	Sécurité sociale et autres org. sociaux	125 448	125 448	
	Etat : impôts sur les bénéfices**	704 181	704 181	
	Etat : taxe sur valeur ajoutée	417 156	417 156	
	Etat : autres impôts, taxes	6 214	6 214	
	Etat : divers		-	
	Groupe et associés	4 886 965	4 886 965	
	Débiteurs divers	193 788	193 788	
	Charges constatées d'avance	578 995	578 995	
	<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>24 813 423</b>	<b>21 112 100</b>	<b>3 701 323</b>

\*Cf. notes 2.1 et 1.19

\*\* Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 200 K€.

L'utilisation du CICE 2017 s'est traduite par des embauches en CDI et des investissements.

## 2.5. Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL	0.1000	4 315 021		-	4 315 021

Au 31 décembre 2018, le capital se compose de 428 796 actions à droits de vote simple et 3 886 225 actions à droits de vote double.

### **Contrat de liquidité :**

Eurogerm a confié à ODDO BHF SCA l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 0,5 million d'euros a été initialement portée au compte de liquidité et comptabilisée dans le poste « autres immobilisations financières ».

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de : 10 453 actions.

## 2.6. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Subventions invest.	Provisions réglementées	Total
<b>31/12/2016</b>	<b>431 502</b>	<b>9 649 359</b>	<b>21 980 741</b>	<b>1 267</b>	<b>2 967 419</b>	<b>3 704</b>	<b>1 263 255</b>	<b>36 297 247</b>
Affectation du résultat			2 967 419		(2 967 419)			0
Dividendes distribués			(1 510 257)	1 357				(1 508 900)
Variation prov							10 644	10 644
Augmentation du capital								0
Divers			1 267	(1 267)		(3 704)		(3 704)
Résultat de l'exercice					4 176 094			4 176 094
<b>31/12/2017</b>	<b>431 502</b>	<b>9 649 359</b>	<b>23 439 170</b>	<b>1 357</b>	<b>4 176 094</b>	<b>0</b>	<b>1 273 899</b>	<b>38 971 381</b>
Affectation du résultat			4 176 094		(4 176 094)			0
Dividendes distribués			(1 941 759)	1 867				(1 939 892)
Variation prov							6 499	6 499
Augmentation du capital								0
Divers			1 357	(1 357)				0
Résultat de l'exercice					4 221 790			4 221 790
<b>31/12/2018</b>	<b>431 502</b>	<b>9 649 359</b>	<b>25 674 862</b>	<b>1 867</b>	<b>4 221 790</b>	<b>0</b>	<b>1 280 398</b>	<b>41 259 778</b>

## 2.7. Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut 31/12/2018	1 an Au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts dettes à plus de 1 an à l'origine	9 318 513	1 624 408	6 296 946	1 397 158
Emprunts dettes financières divers	5 690	5 690		
Concours bancaires courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 871 266	6 871 266		
Personnel et comptes rattachés	1 484 140	1 484 140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 188 762	1 188 762		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	14 909	14 909		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	97 545	97 545		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Groupe et associés	95 129	95 129		
Autres dettes	372 230	372 230		
Produits constatés d'avance	77 620	77 620		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>19 525 804</b>	<b>11 831 699</b>	<b>6 296 946</b>	<b>1 397 158</b>
Emprunts souscrits en cours exercice *	8 180 000			
Emprunts remboursés en cours exercice	248 965			
Emprunts dettes associés personnes physiques	-			

\* Financement de la nouvelle ligne de production et déblocage partiel du crédit arrangé (7 M€) cf Faits Marquants.

## **2.8. Frais de recherche appliquée et de développement**

Le montant des frais de recherche et développement fait l'objet d'une comptabilisation en charges et s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 627K€.

## **2.9. Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	162 963
Autres créances	303 444
Disponibilités	449 207
Total	915 614

## **2.10. Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Intérêts courus sur emprunt	5 329
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	535 222
Dettes fiscales et sociales	2 324 380
Autres dettes	291 157
Total	3 156 088

Détail dettes fiscales et sociales (en K€) :

- congés à payer :	614K€
- autres charges de personnel :	645K€
- participation :	220K€
- charges sociales sur congés à payer :	295K€
- autres charges sociales :	439K€
- état charges à payer :	112K€

## **2.11. Charges et produits constatés d'avance**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 579 K€ et correspondent à des prestations facturées et non encore réalisées.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 78 K€ et correspondent à du chiffre d'affaires pour lequel le transfert de propriété n'est pas effectué à la clôture.

## **2.12. Ecart de conversion passif**

L'écart de conversion passif qui s'élève à 214 K€ au 31 décembre 2018 concerne uniquement le dollar US.

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	37 194 564
EXPORT	32 379 717
Total	69 574 281

#### 3.2. Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	Montant
Total	767 867

#### 3.3. Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	49
Agents de maîtrise et techniciens	50
Employés	21
Ouvriers	33
Apprentis	10
Total	163

#### 3.4. Détail des transferts de charges d'exploitation

	Montant
Formations	110 890
Prestations diverses	84 351
Refacturations diverses	113 661
Divers	121 918
Litige fournisseurs	2 617
Remboursements divers	136 613
Total	570 050

#### 3.5. Autres produits et autres charges d'exploitation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les gains et pertes de change sur créances et dettes commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation suite à l'application par la Société du règlement ANC n°2015-05.

### **3.6. Détail du résultat financier**

	Produits	Charges
Revenus des placements de trésorerie	194 938	
Gains / pertes de change	116 786	335 911
Dividendes	1 015 183	
Dotations / reprise provision perte de change	726	2 138
Dotation / reprise provision titres et C/CRT	319 000	114 205
Escomptes		25 600
Intérêts sur emprunts		89 139
Autres charges et produits financiers	139 294	101 568
<b>Total</b>	<b>1 785 927</b>	<b>668 562</b>
<b>Total net</b>	<b>1 117 365</b>	

### **3.7. Détail du résultat exceptionnel**

	Charges	Produits
VNC / Produits de cession d'immobilisations	2 974	326
Dotations / Reprises amortissements dérogatoires	145 195	131 175
Dotations / Reprises provisions pour hausse de prix	35 288	42 809
Dotations / Reprises provisions pour risque *	350 000	-
Résultat lié à la sortie de titres de participation		
Charges / Produits sur exercices antérieurs		
Résultat des opérations sur actions propres	19 223	22 926
Quote part de subvention investissement		
Divers	87 898	3 159
<b>Total</b>	<b>640 578</b>	<b>200 395</b>
<b>Total net</b>	<b>(440 182)</b>	

\* la Société a doté une provision pour risques et charges à caractère exceptionnel de 350 K€ au titre d'un litige social suite à l'assignation devant le TGI de Dijon.

### **3.8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	5 788 571	1 230 543
Résultat exceptionnel	(440 182)	(145 710)
Participation	(219 696)	(127 827)
Intégration fiscale		(50 103)
Résultat comptable	5 128 693	906 903

## 4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 155 465
Total	7 155 465

Dont 6 980 K€ correspondent au déblocage partiel du crédit arrangé (cf Immobilisations Financières).

### 4.2. Engagements financiers

#### Engagements donnés :

Avals et cautions	513 235
Effets escomptés non échus	7 958
Total	521 193

En 2017, le fonds de commerce de la société a été nanti en garantie pour la contrevaletur du crédit arrangé souscrit, soit 30 M€. A ce jour, le crédit arrangé a été déblocué à hauteur de 7 M€.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais font l'objet de l'information qui suit. Le montant de l'engagement en la matière est estimé au 31 décembre 2018 à 1 771 K€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes (méthode prospective avec salaire de fin de carrière) :

- taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 0.5 % l'an
- taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.57 %
- taux de mobilité (tum over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- taux annuel d'actualisation : 1.57%
- taux de charges sociales patronales : 45%

Eurogerm a souscrit une assurance relative à ces indemnités. Le montant versé à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à 661 K€.

L'engagement non couvert par cette assurance est donc de 1 110 K€.

Début 2019, la Société a versé une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour un montant de 62K€. La décision unilatérale de l'employeur ayant été signée mi-janvier 2019, aucun passif n'a été constaté dans les comptes clos au 31 décembre 2018.

### 4.3. Risques financiers

- **Risque de taux d'intérêt**

L'endettement financier de la société est présenté dans la note 2.7 du présent document.

La sensibilité maximale à la hausse ou à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêts sur l'endettement financier à taux variable n'est pas significative.

- **Risque de liquidité**

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts & dettes financières (1)	9 419	1 512
Disponibilités & valeurs mobilières (2)	14 390	11 979
Trésorerie nette (2) - (1)	4 971	10 467
Trésorerie à moyen terme (3)	195	476
Trésorerie nette totale (2) - (1) + (3)	5 166	10 943

Compte tenu de sa trésorerie nette positive au 31 décembre 2018 et de sa capacité à générer des flux nets de trésorerie d'exploitation positifs, la société estime ne pas être confrontée à un quelconque risque de liquidité.

- **Risque de change**

Au titre de l'exercice clos, la société Eurogerm SA a poursuivi ses contrats de ventes à terme fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollars. Au 31 décembre 2018, le montant des couvertures de change à terme détenues se présente comme suit :

- 260 K USD au cours de 1,1525 (échéance Avril 2019).
- 327 K USD au cours de 1,1357 (échéance Janvier 2019).

La juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée dans les comptes de la société au 31 décembre 2018.

L'impact des couvertures sur le chiffre d'affaires annuel est non significatif.

#### **4.4. Crédit-bail**

Nature	Terrains	Constructions	Instal. matériel et	Autres	Total
Valeur d'origine	445 248	7 536 589			7 981 837
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs		3 212 244			3 212 244
- dotations de l'exercice		361 829			361 829
Total		3 574 073			3 574 073
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs		6 578 992			6 578 992
- exercice		778 995			778 995
Total		7 357 987			7 357 987
Redevances restant à payer					
- à un an de plus		778 996			778 996
- entre 1 et 5 ans		908 831			908 831
- à plus de 5 ans		-			-
Total		1 687 827			1 687 827
Valeur résiduelle					
- à un an au plus					
- à plus de 5 ans		-			-
Total					
Montant en charges sur l'exercice		778 995			778 995

#### **4.5 Accroissements et allègements dette future d'impôt**

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées:	
- provision pour hausse de prix	69 879
- amortissements dérogatoires	270 661
Subventions d'investissement :	-
Total des accroissements	340 540
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	68 106
- forfait social	13 621
- C3S	25 351
Total des allègements	107 078

#### **4.6 Identité de la société mère consolidant les comptes**

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ACG	SARL	5 032 300	24 RUE BUFFON 21000 DIJON

#### **4.7 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes**

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

#### **4.8 Transactions avec les parties liées**

La société ACG, détenue par Monsieur Jean Philippe GIRARD, réalise au profit de la société Eurogerm SA des prestations de conseil et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services. A ce titre, la rémunération versée à la société ACG s'est élevée à 830 K€ HT au titre de l'exercice.

#### 4.9 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en Keuros)	SIREN	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés		Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres HT d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
					Brute	Nette	Brute	Nette					
<b>1. FILIALES (+ DE 50%)</b>													
EUROGERM SENEGAL		175	1 039	51%	91	91				4 641	19		82 Bilan 31.12.18
EUROGERM ANDINA		600	982	70%	439	439	344	344		2 141	49		Bilan 31.12.18
EUROGERM BRESIL		250	1 632	80%	95	95				6 662	651		206 Bilan 31.12.18
EUROGERM Mexique		5 464	6 458	100%	5 645	5 645	1 114	1 114		801	-108		Bilan 31.12.18
EUROGERM Maroc		166	247	65%	111	111			78	1 023	62		Bilan 31.12.18
EUROGERM IBERIA		7	3 438	100%	4 200	4 200				13 985	1 442		450 Bilan 31.12.18
EUROGERM USA		247	-314	100%	226	0	4 954	4 898		0	259		Bilan 31.12.18
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	530 061 068	240	1 820	88%	210	210			0	7 320	704		242 Bilan 31.12.18
IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT	450 114 798	337	781	54%	257	257	26	26	286	2 841	182		20 Bilan 31.12.18
TARTIN'ART HOLDING	805 197 365	360	-1 006	100%	360	0	1 373	58	0	0	-87		Bilan 31.12.18
EUROGERM Italie		100	100	95%	95	95				148	-21		Bilan 31.12.18
EUROGERM Allemagne		200	200	95%	190	190	109	109		251	-34		Bilan 31.12.18
EUROGERM Colombie		296	271	43%	137	137				177	-80		Bilan 31.12.18
EUROGERM Middle East		173	165	70%	122	122	23	23		24	-34		Bilan 31.12.18
<b>2. PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>													
MOULIN NEUF	345 388 276	94	1 113	36%	297	297				1 918	92		11 Bilan 31.12.18
MOULIN TARON	421 888 876	10	224	10%	15	15				809	33		3 Bilan 31.12.17
EUROGERM AFRIQUE DU SUD		362	643	50%	200	200				1 868	198		Bilan 31.12.18



**Rapport des Commissaires  
aux Comptes sur les  
comptes annuels  
clos au 31 décembre 2018**

**S.E.C.C**  
**2 rue des Bons Enfants**  
**21000 DIJON**

**ECA NEXIA**  
**37 rue Elsa Triolet – Parc Valmy**  
**21000 DIJON**

# EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE

RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROGERM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 1.7 "Titres immobilisés" de l'annexe des comptes annuels présente les méthodes comptables relatives à la dépréciation des immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur actuelle des titres de participations. Dans ce cadre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de valorisation ainsi décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 26 avril 2019  
**Les Commissaires aux Comptes**

**S.E.C.C**  
Olivier SARLIN



**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**  
Jérôme BURRIER                      Arnaud CHANTERANNE





# Rapport de Gestion

# **EUROGERM**

Société anonyme à conseil d'administration  
au capital social de 431 502,10 euros  
Siège social : 2, rue du Champ Doré  
Parc d'Activité du Bois Guillaume 21850 Saint Apollinaire  
RCS Dijon B 349 927 012

---

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2019**

### **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers Actionnaires,

En application des statuts de la société Eurogerm (« **Société** ») et des dispositions du Code de commerce, nous vous avons réunis d'une part en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice ainsi que d'autoriser le Conseil à l'effet de permettre à la Société de racheter ses propres actions, et d'autre part en Assemblée Générale Extraordinaire afin de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### **I) SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES**

##### **1. Faits marquants de l'exercice :**

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, partenaire du Groupe depuis plus de 10 ans.

Dans le cadre de cette opération :

- o Eurogerm a augmenté sa participation dans sa filiale Eurogerm Mexico (afin de détenir 100% du capital), qui a elle-même procédé à une prise de participation de 67% du capital au sein de la société Estrali.
- o Deux augmentations de capital en numéraire ont été réalisées au sein d'Eurogerm Mexico afin de renforcer les fonds propres de cette dernière.
- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH - Frankfurt), dans laquelle elle détient 95% du capital.
- Eurogerm s'est renforcée dans le capital de Créalim Solutions Saveur (passage à une détention de 87,5% du capital et des droits de vote), et ce suite à la réduction de capital réalisée au sein de cette société afin de permettre la sortie d'un actionnaire minoritaire.
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de distribution en Colombie (Eurogerm Colombia - Medellin) dans laquelle elle détient directement 43,40% du capital et indirectement 59.7%.

- Eurogerm s'est renforcée au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à une détention de 54,2% du capital), en rachetant les parts d'un associé minoritaire.
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Kfarhnbab) afin de couvrir la zone Moyen-Orient (Eurogerm Middle East) dans laquelle elle détient 70% du capital.
  
- Le groupe a poursuivi sa politique d'investissements avec notamment :
  - o L'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment contigus au site de Saint Apollinaire (Eurogerm SA) ;
  - o la mise en service d'une nouvelle ligne de production en octobre 2018 (1.45 M€ de dépenses relatives à cette nouvelle ligne) sur le site principal d'Eurogerm SA ;
  - o Des travaux d'aménagement de l'usine et des dépenses de matériels au sein de la société Moulin Neuf. La mise en service est prévue début 2019.
  - o Les travaux d'aménagements dans les nouvelles filiales en Allemagne, Colombie et Liban.
  
- L'acquisition de la société mexicaine Estrali a été financée en partie par le déblocage partiel du crédit bancaire structuré, contracté fin 2017.

## **2. Activité du Groupe :**

Le groupe Eurogerm (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la recherche, le développement, le mélange et la commercialisation d'ingrédients céréaliers, d'auxiliaires technologiques et d'améliorants destinés aux producteurs et utilisateurs de farines et céréales techniques qui sont principalement les meuniers, les boulangers industriels et les industries alimentaires en France, en Europe et à l'international.

### **Croissance soutenue des ventes**

Eurogerm a réalisé un chiffre d'affaires annuel en 2018 de 115,8 millions d'euros en progression de +11,5% (+1,5% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2017). Sur l'exercice, cette croissance est particulièrement soutenue par le segment Concepts et divers dont le montant des ventes s'élève à 17,6 millions d'euros, en augmentation de +74,3% par rapport au 31 décembre 2017.

En France, le chiffre d'affaires d'Eurogerm s'élève à 42,1 millions d'euros, en croissance dynamique de +3,1%, malgré une forte pression concurrentielle.

Eurogerm a, par ailleurs, poursuivi son déploiement à l'international. La société a enregistré un chiffre d'affaires hors France de 73,6 millions d'euros, représentant 63,5% du chiffre d'affaires total, contre 63,1 millions d'euros en 2017.

La répartition du chiffre d'affaires par grande famille de produits et par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		
	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Améliorants de panification et pré-mix (secteur boulangerie industrielle)	40 911	41 196	-0,7 %
Correcteurs de meunerie et pré-mix (secteur meunerie)	17 855	16 946	+5,4 %
Ingrédients, concepts, avant-produits de pâtisserie et divers	57 020	45 747	+24,6 %
<b>Total</b>	<b>115 786</b>	<b>103 888</b>	<b>+11,5 %</b>
<i>Dont France</i>	<i>42 075</i>	<i>40 801</i>	<i>+3,1 %</i>
<i>Dont Export</i>	<i>73 571</i>	<i>63 087</i>	<i>+16,6 %</i>
<b>% France</b>	<b>36,3%</b>	<b>39,3%</b>	
<b>% Export</b>	<b>63,6%</b>	<b>60,7%</b>	

L'exercice 2018 est en progression, notamment sur les avant-produits de pâtisserie, concepts et divers porté essentiellement par les nouveaux marchés ouverts par l'acquisition au Mexique.

### **3. Résultats et autres indicateurs consolidés :**

Compte de résultat consolidé :

Les chiffres clés du compte de résultat consolidé de l'exercice écoulé sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>115 786</b>	<b>103 888</b>	<b>+11,5%</b>
<b>EBITDA*</b>	<b>13 104</b>	<b>11 940</b>	<b>+9,8 %</b>
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>11,3%</i>	<i>11,5%</i>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10 703</b>	<b>9 676</b>	<b>+10,6%</b>
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>9,2%</i>	<i>9,3%</i>	
<b>Résultat net des entreprises intégrées**</b>	<b>7 380</b>	<b>7 383</b>	<b>+0,04%</b>
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>6,4%</i>	<i>7,1%</i>	
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	
Amortissements / Dépréciations des écarts d'acquisition	0	-205	
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>6 761</b>	<b>6 396</b>	<b>+5,7%</b>
<i>% de résultat net part du groupe / CA</i>	<i>5,8%</i>	<i>6,2%</i>	

\* EBITDA = résultat d'exploitation avant amortissements

\*\* Résultat net avant amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition (goodwill) et quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

Avec un chiffre d'affaires en progression de +11,5%, la rentabilité d'exploitation progresse et l'EBITDA progresse également pour atteindre 13,1 M€ contre 11,9 M€ en 2017. Le résultat d'exploitation atteint 10,7 M€, en progression de +10,6%.

Compte tenu de ces bons éléments, d'un résultat financier et exceptionnel en baisse, le résultat net part du groupe s'établit à près de 6,8 M€ au 31 décembre 2018 (soit une progression de +5,7% par rapport au 31 décembre 2017), représentant 5,8% du chiffre d'affaires.

#### Situation financière du Groupe :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Actif immobilisé	30 202	23 258
Capitaux propres (part du groupe)	50 679	46 093
Intérêts minoritaires	5 216	3 145
Emprunts et dettes financières (1)	13 710	6 180
Disponibilités et valeurs mobilières (2)	22 815	18 665
Trésorerie nette (2)-(1)	9 105	12 485
Trésorerie à moyen terme (3)	195	476
Trésorerie nette totale (2)-(1)+(3)	9 300	12 961
Flux de trésorerie liés à l'activité	8 925	8 565
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 9 668	- 3 674
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	5 011	- 2 671
Variation de trésorerie brute CT	+ 4 151	+ 2 112

L'endettement à moyen et long terme du Groupe augmente de 7,5 M€ notamment suite au tirage effectué en début d'année sur le crédit arrangé. La structure financière du Groupe reste solide (trésorerie nette globale de 9,3 M€ et cash-flow lié à l'activité de 9 M€).

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres part du groupe (50,7 millions d'euros) représentent 57% du total du bilan.

#### Investissements réalisés par le Groupe :

Les investissements du Groupe se sont élevés au cours de l'exercice à un montant global de 5 M€, dont notamment la mise en service d'une nouvelle ligne de production à Saint Apollinaire (1,4M€) et l'achat d'un bâtiment jouxtant le site de Saint Apollinaire (0,3M€); l'aménagement d'un fournil en Allemagne (0,25 M€), et l'agrandissement en cours pour le site de la société Moulin Neuf (1,2M€).

#### Progrès réalisés et difficultés rencontrées :

Dans un contexte concurrentiel, les progrès réalisés se retrouvent dans la progression de notre activité et notre développement :

- nous poursuivons les implantations à l'export par contacts directs, ainsi que les prospections dans de nouveaux pays et notamment en Amérique Latine, Amérique du Nord, Afrique du Sud, Afrique de l'Est et Asie, tout en procédant à la création de nouvelles filiales ;
- nous maintenons notre forte innovation produits et poursuivons le développement de services.

## Principaux risques et incertitudes :

Les principaux risques et incertitudes auxquels sont confrontés notre Groupe sont les suivants :

- difficultés dans les secteurs de la meunerie et de la panification ;
- concentration des intervenants sur les secteurs de la meunerie et de la panification ;
- volatilité du prix des matières premières ;
- évolution de la parité euro/dollar ;
- risques liés aux hommes et aux savoir-faire du groupe ;
- risques liés aux produits et à la sécurité alimentaire ;
- risques pays (politico-géographiques) ;
- risque lié à la réglementation applicable aux industries alimentaires (traçabilité...).

Le Groupe, à travers la Société, a mis en place un système de management des risques afin de prévenir et réduire l'ensemble de ceux auxquels il est confronté.

Par ailleurs, le Groupe estime ne pas être soumis à un risque de taux d'intérêt significatif (très faible sensibilité à la variation de taux de l'endettement financier), ni à un quelconque risque de liquidité au regard de sa trésorerie nette.

Enfin, le risque de change auquel le Groupe est confronté porte notamment sur les ventes du groupe réalisées en USD et en BRL. Ces ventes représentent respectivement environ 12% et 7% du chiffre d'affaires consolidé 2018.

## **II) EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

Néant.

## **III) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Les matières premières, ingrédients et produits futurs sont identifiés et développés et/ou sélectionnés par une équipe de chercheurs et techniciens d'application de la Société.

Des collaborations scientifiques avec des universités ou centres de recherche sont entreprises afin d'élargir le champ d'expertise sur l'ensemble de la filière de l'agronomie à la boulangerie artisanale ou industrielle, en passant par la formation.

Dans le cadre de son activité de recherche et développement, la Société est un des partenaires clé du pôle de compétitivité VITAGORA, centré sur les axes Goût/Nutrition/Santé.

Le montant des frais de Recherche et Développement fait l'objet d'une comptabilisation en charges et représente au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 près de 0,6M€.

## **IV) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

Nous entendons poursuivre l'orientation donnée à notre activité et nous envisageons une augmentation de notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 par la croissance rentable de l'activité des sociétés du groupe. Nous restons focalisés sur de possibles acquisitions, notamment à l'export.

## **V) PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Non applicable.

## VI) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les filiales et participations sont présentées aux paragraphes VIII et XIII.

- **Filiales françaises**

L'activité des avant-produits de pâtisserie/traiteur réalise une excellente année 2018, tandis que celle de conditionnement est en léger recul. Le concept TARTIN'ART poursuit sa phase de développement sur la boutique de Dijon.

- **Filiales étrangères**

Les évolutions des différentes zones d'activité internationales affichent globalement une progression sur l'année 2018 :

- En Afrique, les filiales ont stabilisé leur activité.
- L'activité des filiales présentes sur le continent américain progresse de manière significative, malgré les effets défavorables du change en Amérique latine et grâce à l'acquisition Estrali.
- Les filiales européennes ont également vu leur activité se stabiliser.

L'activité et les résultats des filiales et participations sont résumés dans le tableau annexé (**Annexe B**).

Dans le cadre des dispositions de l'article L 232-1-II du Code de Commerce, il est précisé que Eurogerm SA détient un bureau de représentation au Liban, étant précisé qu'une filiale de commercialisation a été créée en cours d'exercice dans ce pays.

**Prises de participation ou de contrôle :**

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, partenaire du Groupe depuis plus de 10 ans. Pour cette opération, Eurogerm a augmenté sa participation dans sa filiale Eurogerm Mexico (afin de détenir 100% du capital), laquelle a elle-même procédé à la prise de participation de 67% du capital dans la société Estrali.
- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH - Frankfurt).
- Eurogerm s'est renforcé au capital de Créalim Solutions Saveur (passage à une détention de 87,5% du capital et des droits de vote).
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de distribution en Colombie (Eurogerm Colombia - Medellin).
- Eurogerm s'est renforcé au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à une détention de 54,2% du capital).
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Kfarhnbab) afin de couvrir la zone Moyen-Orient (Eurogerm Middle East).

## VII) SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce les sociétés suivantes :

	Pays d'origine	Pourcentage de contrôle
<u>- filiales étrangères de production et de commercialisation</u>		
EUROGERM SENEGAL	Sénégal	51 %
EUROGERM ANDINA	Pérou	70 %
EUROGERM MEXICO	Mexique	100 %
ESTRATEGIA EN ALIMENTOS	Mexique	100 %
EUROGERM MAROC	Maroc	65 %
EUROGERM IBERIA	Espagne	100 %
EUROGERM BRESIL	Brésil	80 %
EUROGERM USA	Etats-Unis	100 %
PROBLEND EUROGERM	Etats-Unis	100 %
EUROGERM SOUTH AFRICA	Afrique Sud	50 %
EUROGERM ITALY	Italie	95 %
EUROGERM GMBH	Allemagne	95 %
EUROGERM COLOMBIA	Colombie	66,7 %
EUROGERM MIDDLE EAST	Liban	70 %
<u>- autres filiales</u>		
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	France	87,5 %
IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT	France	54,2 %
TARTIN'ART HOLDING	France	100 %
TARTIN ART Dijon	France	100 %
TARTIN'ART Paris	France	100 %
MOULIN NEUF	France	36,2 %

## VIII) REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social, nous vous informons qu'au 31 décembre 2018, la répartition du capital et des droits de vote de la société était la suivante :

	Situation au 31 décembre 2018				Situation au 31 décembre 2017			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
Société Mobago	2 685 621	5 371 242	62.24	65.49	2 685 621	5 371 242	62.24	65.65
Nisshin Seifun Group	634 580	1 269 160	14.70	15.48	634 580	1 269 160	14.70	15.51
CM-CIC Investissement	360 877	721 754	8.36	8.80	360 877	721 754	8.36	8.82
Autres (dont Public)	633 943	839 090	14.70	10.23	633 943	819 120	14.70	10.02
<b>TOTAL</b>	<b>4 315 021</b>	<b>8 201 246</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>4 315 021</b>	<b>8 181 276</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours (article L. 225-209 du Code de commerce).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité (d'un coût négligeable) :

- achat de 35 550 actions au prix moyen de 34,73 €
- vente de 27 942 actions au prix moyen de 34,01 €

Au 31 décembre 2018, la société détenait 10 453 de ses propres actions (soit 0,24% du capital) pour une valeur brute de 372 K€.

## IX) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

*Dans le cadre du plan d'épargne entreprise, cette participation est nulle. Il est cependant à noter que la proportion connue en nominatif du capital détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées s'élève à 1,11% au 31 décembre 2018, représentant 0,59% des droits de vote.*

*Les actionnaires ont été consultés sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (article L.225-129-6 du Code de Commerce) en date du 12 juin 2018.*

## X) EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE EUROGERM SA

DONNES EN K EURO	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	Variation par rapport au 31/12/2017	
	12 mois	K€	%				
CHIFFRE D'AFFAIRES	53 078	57 084	61 722	67 810	69 574	1 764	2,6%
MARGE BRUTE	20 894	21 882	23 614	26 213	26 728	515	2,0%
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	39,4% -7 576	38,3% -7 465	38,3% -7 894	38,7% -8 165	38,4% -9 000	-835	10,2%
CHARGES DE PERSONNEL (dont intérimaires et stagiaires)	-8 203	-8 813	-9 184	-11 053	-10 755	298	-2,7%
DOT° AMORTISSEMENTS	-872	-883	-890	-877	-999	-122	13,9%
Crédit immobilier (extension)	-406	-593	-779	-779	-779	0	0,0%
IMPOTS & TAXES	-896	-971	-1 126	-1 175	-1 193	-18	1,5%
AUTRES PRODUITS (subventions, transferts de charges)	567	328	467	565	669	104	18,4%
Autres	-99	-64	-137	-31	0	31	-98,8%
<b>Résultat exploitation</b>	<b>3 409</b>	<b>3 421</b>	<b>4 071</b>	<b>4 698</b>	<b>4 671</b>	<b>-27</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-252</b>	<b>832</b>	<b>221</b>	<b>971</b>	<b>1 117</b>	<b>146</b>	<b>15,0%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>24</b>	<b>-152</b>	<b>47</b>	<b>-8</b>	<b>-440</b>	<b>-432</b>	<b>5400,0%</b>
IS / PARTICIPATION	-1 341	-1 134	-1 372	-1 484	-1 127	357	-24,1%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 840</b>	<b>2 967</b>	<b>2 967</b>	<b>4 177</b>	<b>4 221</b>	<b>44</b>	<b>1,1%</b>
PARTICIPATION	284	302	306	383	220	-163	-42,6%

Au titre des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la société EUROGERM SA :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 69 574 281 euros contre 67 810 286 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 2,6% ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 70 450 791 euros contre 68 526 509 euros au titre de

- l'exercice précédent, soit une variation de + 2,81% ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 65 779 585 euros contre 63 828 760 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +3,06% ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 4 671 205 euros contre 4 697 749 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -0,57% ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 726 792 euros contre 7 247 589 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 3 027 969 euros contre 3 035 140 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 163 contre 160 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 915 979 euros contre 671 482 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de +1 117 365 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 5 788 571 euros contre 5 668 825 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de – 440 182 euros, de la participation des salariés au bénéfice de 219 696 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 906 903 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 4 221 790 euros contre 4 176 094 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +1,09%.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 61 356 633 euros contre 52 168 287 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +17,61 %.

Est joint en **Annexe A** au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévus par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

## XI) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS SOCIAUX

*Le résultat d'exploitation 2018 de la Société se caractérise par :*

- L'évolution positive du chiffre d'affaires et de la marge dégagée ;
- La bonne maîtrise des charges de personnel en dépit d'une hausse du recours à l'intérim ;
- Le résultat exceptionnel tient compte d'une provision pour risques constatée pour 350 K€ au titre d'un litige social suite à l'assignation devant le TGI de Dijon.

*L'évolution de la situation de trésorerie a été la suivante au cours de l'exercice :*

<i>Données en milliers d'euros</i>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	6 047	3 971
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(8 386)	(2 283)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	4 750	(1 987)
<b>Flux nets globaux de trésorerie</b>	<b>2 411</b>	<b>(299)</b>

*La situation financière de notre Société est saine avec un niveau de capitaux propres élevé et en dépit d'une hausse de l'endettement lié au crédit arrangé.*

## XII) PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### XIII) COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe Eurogerm comprenait les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	N° SIREN des sociétés françaises
Eurogerm SA	Société mère	-	-	France	St-Apollinaire	349 927 012
Créalim Solutions Saveur	Intégration globale	87,50 %	87,50 %	France	St-Apollinaire	530 061 068
IDS Solutions Conditionnement	Intégration globale	54,21 %	54,21 %	France	Maligny	450 114 798
Eurogerm Sénégal	Intégration globale	51,00 %	51,00 %	Sénégal	Dakar	
Eurogerm Andina	Intégration globale	70,00 %	70,00 %	Pérou	Lima	
Eurogerm Mexico	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	Mexique	Mexico	
Estrategia En Alimentos	Intégration globale	67,00 %	100,00 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Maroc	Intégration globale	65,23 %	65,23 %	Maroc	Casablanca	
Eurogerm Ibéria	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	Espagne	Abrera (Barcelone)	
Eurogerm Brasil	Intégration globale	80,00 %	80,00 %	Brésil	Sao Paulo	
Eurogerm USA	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	USA	Andover (Massachusetts)	
Eurogerm Italy	Intégration globale	95,00 %	95,00 %	Italie	Milan	
Tartin'Art Dijon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	Dijon	753 814 581
Eurogerm South Africa	Intégration proportionnelle	50,00 %	50,00 %	Afrique du Sud	Durban	
Problend-Eurogerm	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	USA	Cary	
Tartin'Art Paris	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	Dijon	807 785 555
Tartin'Art Holding	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	Dijon	805 197 365
Moulin Neuf	Intégration globale	36,2 %	36,2 %	France	Cepoy	345 388 276
Eurogerm GMBH	Intégration globale	95,00 %	95,00 %	Allemagne	Maintal	
Eurogerm Colombia	Intégration globale	59,71 %	66,7 %	Colombie	Medelin	
Eurogerm Middle East	Intégration globale	70,00 %	70,00 %	Liban	Kfarhabab	

Les principales données en matière d'activité du groupe, de résultat consolidé et de situation financière sont analysées au paragraphe I.

#### Sociétés non consolidées

La société suivante n'est pas consolidée en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente au regard de l'image fidèle.

Les principales données financières sont les suivantes (31/12/2017) :

Nom de la société	Taux de détention	Valeur nette des Titres	Capitaux Propres (avant résultat)	Résultat Net
Minoterie Taron SARL (31/12/2017)	10,00%	15 K€	224 K€	33 K€

Nous vous demandons, conformément aux articles L.225-100 et L.233-16 du Code de Commerce, de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

#### XIV) AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter *le bénéfice* de l'exercice s'élevant à 4 221 790 euros de la manière suivante :

ORIGINE

**Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 221 790,05 euros.**

Report à nouveau créditeur : 1 867,05 euros

Soit un bénéfice distribuable de 4 223 657,10 euros

AFFECTATION

– Aux autres réserves : 2.281.897,65 euros

– A titre de dividende : 1.941.759,45 euros

Le dividende unitaire est donc de 0,45 euro.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 5 juillet 2019.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est soumis soit au prélèvement forfaitaire unique sur son montant brut au taux de 12,8 % (article 200 A 1. du Code général des impôts), soit, par dérogation et sur option expresse et globale, à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), après un abattement de 40 %, dans les conditions prévues à l'article 158-3. 2° du Code général des impôts. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %.

Par dérogation et sur option expresse et globale, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), après un abattement de 40 %, dans les conditions prévues à l'article 158-3. 2° du Code général des impôts. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (article 117 *quater*, I.-1. du Code général des impôts) est prévue pour les contribuables dont le « revenu fiscal de référence » n'excède pas un certain seuil, fixé à l'alinéa 3 du même article et sous réserve qu'ils en aient formulé la demande expresse lors du dépôt de la déclaration des revenus concernés, dans les conditions prévues à l'article 200 A 2. du Code général des impôts, pour les dividendes reçus en 2019.

#### XV) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2017	1 941 759	0
31/12/2016	1 510 257	0
31/12/2015	1 503 432	0

Ces dividendes étaient éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réduction de 40% prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

## XVI) DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges une somme de 45 833 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 15 278 euros.

## XVII) INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Au 31 décembre 2018, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs et de la balance clients de la Société EUROGERM SA était la suivante :

En milliers d'euros												
Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						177						278
Montant total des factures concernées (TTC)	5 208	962	5	11	4	982	12 227	854	733	-8	65	1 644
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	11,32%	2,09%	0,01%	0,02%	0,01%	2,13%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							17,04%	1,19%	1,02%	-0,01%	0,09%	2,29%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues						104						59
Montant total des factures exclues (TTC)		13	2	10	115	140					173	173
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement sont les délais contractuels						Délais contractuels : de 30 à 120 jours (selon conditions convenues avec le client)					

## XVIII) OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité Social et Economique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L2323-8 du Code du travail.

## IXX) PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Néant.

Il est rappelé en tant que de besoin qu'il n'existe plus d'options exerçables au titre du plan autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2007, et des options attribuées en application dudit plan par décision du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2008.

## **XX) CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET SITUATION DE LEURS MANDATS**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

Les mandats des co-commissaires aux comptes titulaire Expertise Comptable et Audit (ECA) et suppléant Eric GABORIAUD arrivent à échéance.

Nous vous proposons donc :

- De renouveler la société Expertise Comptable et Audit, représentée par Jérôme BURRIER, Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.
- De ne pas renouveler Monsieur Eric GABORIAUD, Commissaire aux comptes suppléant : il est rappelé à cet égard qu'aux termes de l'article L.823-1 du code de commerce, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle. En outre, les statuts de la Société ne prévoient pas la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant. La société ECA étant une société pluripersonnelle, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'est donc pas obligatoire dans ce cas.

L'annexe aux comptes consolidés comporte la synthèse des honoraires des commissaires aux comptes.

## **XXI) PRETS INTER-ENTREPRISES (ART. L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

En application des dispositions des articles L.511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le commissaire aux comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L.511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

## **XXII) RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE SOUMISES AUX ACTIONNAIRES**

- La 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> résolution ont pour objet de soumettre à votre approbation les comptes d'EUROGERM au 31 décembre 2018 (sociaux et consolidés), ainsi que le quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.
- La 3<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la distribution d'un dividende de 0,45 € par action.
- La 4<sup>ème</sup> résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. A cet égard, il est apporté les précisions suivantes :
  - 1) Nouvelles conventions conclues en 2018 ou au début de l'année 2019, et autorisées par le conseil d'administration, étant rappelé que seules ces conventions sont soumises au vote de l'assemblée.
    - *Convention règlementée entre ACG et EUROGERM SA ( : une nouvelle convention a été autorisée par le Conseil du 9 octobre 2018, sans modification des modalités financières de celle-ci.*
    - *Avenant au contrat de mandataire social de Monsieur Benoît HUVET (Directeur Général Délégué) : des aménagements ont été apportés sur la liste des opérations nécessitant l'accord préalable du Président Directeur Général. Cette convention a été autorisée par le Conseil du 21 février 2019.*

2) Le rapport spécial des commissaires aux comptes contient également mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

- Dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil, pour une enveloppe globale annuelle de 10 000 euros.
- Aux termes de la 6<sup>ème</sup> résolution, vous aurez également à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe GIRARD, et ce pour une durée de 3 ans.
- Aux termes de la 7<sup>ème</sup> résolution, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Benoît HUVET, et ce pour une durée de 3 ans.
- Aux termes de la 8<sup>ème</sup> résolution, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de la société OYC, et ce pour une durée de 3 ans.
- Dans le cadre de la 9<sup>ème</sup> résolution, et conformément aux dispositions du présent rapport, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement pour une durée de six exercices d'un co-commissaire aux comptes titulaire (cabinet ECA).
- Dans le cadre de la 10<sup>ème</sup> résolution, et conformément aux dispositions du présent rapport, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement, pour une durée de six exercices, d'un co-commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Eric GABORIAUD), étant précisé qu'il est proposé de ne pas renouveler ce mandat, en l'absence d'obligation légale et statutaire sur ce point.
- Aux termes de la 11<sup>ème</sup> résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Conseil destinée à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce ; afin notamment de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser votre Conseil d'administration, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise (ou plan assimilé), du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, notamment afin de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats de ces actions pourraient être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de blocs de titres ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat ne pourrait pas excéder soixante (60) euros par action, soit compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 11 avril 2019, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Eurogerm, un montant maximal d'achat de 25.890.120 euros.

Vous donneriez au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet ;

- De passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- D'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnerait aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts ou aux cessions d'actions ainsi réalisées.

L'autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, et prendrait donc fin le 11 décembre 2020.

Elle remplacerait l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2018.

### **XXIII) INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (AMF, REGL. GENERAL ART. 223-22 et 223-26)**

Néant

### **XXIV) RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE**

Nous vous renvoyons au rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale extraordinaire, ledit rapport présentant les résolutions à caractère extraordinaire qui ont pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions propres dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce diverses délégations visant à faciliter la réalisation d'opérations financières éventuelles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, et de l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017.

Conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, les informations devant figurer dans ce rapport sont intégrées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Le rapport des commissaires aux comptes relatif au contenu du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise figure dans leur rapport sur les comptes annuels.

### **I) INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

#### **Liste des mandats sociaux**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2018.

- M. Jean-Philippe GIRARD :

Jean-Philippe GIRARD est actuellement Président Directeur Général de la Société. Il est également gérant d'ACG Participation.

Il est aussi :

- Gérant des sociétés à responsabilité limitée suivantes : Golf de Bourgogne, Caveo, Tartin'Art Holding et JAM Holding ;
- Président de la société SA Caliax ;
- Président de l'association Cercle Entrepreneurs et Territoires et du Comité Sully ;
- Administrateur dans les sociétés suivantes : Dijon Bourgogne Hand Ball ;
- Membre du Conseil de surveillance de l'ESC DIJON ;
- Conseiller de la Banque de France ;
- Co-président de la Place Financière Bourgogne Franche Comté.

- M. Benoît HUVET :

Monsieur Benoît HUVET occupe la direction générale (Directeur Général Délégué) et opérationnelle du Groupe.

Il est également :

- Gérant de la société civile immobilière Jullensiad et de l'EURL Vadrilette ;
- Président d'Eurogerm Ibéria ;
- Directeur Général de la société Créalim Solutions Saveur ;
- Administrateur dans les sociétés suivantes : Eurogerm Andina, Eurogerm USA et Eurogerm South Africa ;
- Co-gérant dans les sociétés suivantes : Eurogerm Italy et Eurogerm GMBH

- M. Philippe ALFROID (administrateur indépendant) :

La liste des sociétés pour lesquelles M. Philippe ALFROID exerce des mandats est la suivante :

-	ESSILOR INTERNATIONAL
-	GEMALTO N.V (Pays-Bas)
-	WABTEC INC (USA)
-	EUROGERM SA

- UNIGRAINS représentée par Madame Géraldine SALOMON :

La liste des sociétés pour lesquelles UNIGRAINS SA exerce des mandats est la suivante :

MAITRE PRUNILLE
SILL ENTREPRISES
EUROGERM SA
ADVITAM PARTICIPATIONS
AGRIAL ENTREPRISES

- OYC EU B.V. représentée par M. William UNTEREKER :

La liste des sociétés pour lesquelles OYC EU BV exerce des mandats est la suivante :

Eurogerm SA
-------------

### **Situation des mandats sociaux**

Les administrateurs Jean-Philippe GIRARD, Benoît HUVET et OYC EU BV représentée par William UNTEREKER ont été renouvelés ou nommés lors de l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2016 pour une durée de trois (3) années qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2019. Nous vous proposons de renouveler à la prochaine Assemblée Générale le mandat de ces administrateurs.

Les administrateurs suivants, Philippe ALFROID et UNIGRAINS représentée par Géraldine SALOMON, ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale en date du 12 juin 2018 pour une durée de trois (3) années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à réunir en 2021 à effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A titre d'information, la [loi n°2011-103 du 27 janvier 2011](#) a introduit un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des sociétés. Cette loi a également imposé que la proportion de membres de chaque sexe dans les conseils d'administration des sociétés d'une certaine taille soit d'au moins 40%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ainsi, l'[article L. 225-18-1 du Code de commerce](#) impose aux sociétés qui atteignent pendant trois exercices consécutifs deux des seuils suivants :

- un nombre moyen de salariés permanents égal à 500 (ramené à 250 salariés à compter du 1/01/2020),
- un montant net du chiffre d'affaires ou un total de bilan égal à 50 millions d'euros,

de respecter une proportion d'au moins 40 % de membres de chaque sexe dans les conseils à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ayant à statuer sur des nominations. Compte tenu de l'effectif salarié moyen d'Eurogerm (inférieur à 500), le respect de cette proportion pourrait ainsi trouver à s'appliquer en l'état actuel des textes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le cas échéant, la Société se conformera à ces dispositions.

## **II) ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE**

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous indiquer, dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Suivant décision du Conseil d'administration, la Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît HUVET, administrateur, assure les fonctions de Directeur Général Délégué.

## **III) TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Est joint en **Annexe C** un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité de la Société établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

## **IV) CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE (ARTICLE L. 225-37-4, 2° DU CODE DE COMMERCE)**

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une SA,
- et d'autre part, une autre société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les conventions de cette nature sont les suivantes :

- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 29 mars 2013 la SARL Tartin'Art Dijon loue à la SCI Tamujac (dont l'associé principal est ACG détenu par Monsieur Jean-Philippe GIRARD qui en est le gérant) un local situé Rue Musette à DIJON. Le loyer annuel s'élève à 36 655 € HT et la refacturation de la taxe foncière à 4 387 €.  
L'administrateur concerné est Monsieur Jean-Philippe GIRARD.
- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012 entre la SARL Tartin'Art Dijon et la SCI LAPOGE (dans laquelle Monsieur Jean-Philippe GIRARD est associé), la SARL Tartin'Art Dijon loue un local situé Rue Musette à Dijon. Le loyer annuel s'est élevé au titre de 2018 à 11 056 € HT et la refacturation de la taxe foncière à 422 €.  
L'administrateur concerné est Monsieur Jean-Philippe GIRARD.

Le 11 avril 2019



---

M. Jean Philippe Girard  
En qualité de Président du Conseil d'administration de la Société

## ANNEXE A - TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

### Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Article R. 225-102 du Code de Commerce)

	<b>31/12/2014</b> <b>(12 mois)</b>	<b>31/12/2015</b> <b>(12 mois)</b>	<b>31/12/2016</b> <b>(12 mois)</b>	<b>31/12/2017</b> <b>(12 mois)</b>	<b>31/12/2018</b> <b>(12 mois)</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	429 552	429 552	431 502	431 502	431 502
Nombre d'actions émises	4 295 521	4 295 521	4 315 021	4 315 021	4 315 021
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	53 077 648	57 083 642	61 722 226	67 810 286	69 574 281
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 121 985	4 102 352	5 832 702	6 380 549	6 551 627
Impôts sur les bénéfices	1 057 460	831 869	1 065 271	1 101 167	906 903
Participation des salariés au titre de l'exercice	284 312	302 225	305 721	383 480	219 696
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 839 545	2 967 199	2 967 419	4 176 094	4 221 790
Résultat distribué	1 288 656	1 503 432	1 510 257	1 941 759	
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,88	0,69	1,04	1,13	1,26
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,43	0,69	0,69	0,97	0,98
Dividende distribué à chaque action	0,30	0,35	0,35	0,45	
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	135	144	151	160	163
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 310 826	5 753 072	5 909 761	7 247 589	6 726 792
Montant des sommes versées au titre des cotisations sociales de l'exercice	2 517 126	2 712 292	2 770 468	3 261 742	3 228 444

## ANNEXE B : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Keuros)	SIREN	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital detenu (en %)	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Observations
<b>1. FILIALES (+ DE 50%)</b>							
EUROGERM SENEGAL		175	1 039	51%	4 641	19	Bilan 31.12.18
EUROGERM ANDINA		600	982	70%	2 141	49	Bilan 31.12.18
EUROGERM BRESIL		250	1 632	80%	6 662	651	Bilan 31.12.18
EUROGERM Mexique		5 464	6 458	100%	801	-108	Bilan 31.12.18
EUROGERM Maroc		166	247	65%	1 023	62	Bilan 31.12.18
EUROGERM IBERIA		7	3 438	100%	13 985	1 442	Bilan 31.12.18
EUROGERM USA		247	-314	100%	0	259	Bilan 31.12.18
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	530 061 068	240	1 820	88%	7 320	704	Bilan 31.12.18
IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT	450 114 798	337	781	54%	2 841	182	Bilan 31.12.18
TARTIN'ART HOLDING	805 197 365	360	-1 006	100%	0	-87	Bilan 31.12.18
EUROGERM Italie		100	100	95%	148	-21	Bilan 31.12.18
EUROGERM Allemagne		200	200	95%	251	-34	Bilan 31.12.18
EUROGERM Colombie		296	271	43%	177	-80	Bilan 31.12.18
EUROGERM Middle East		173	165	70%	24	-34	Bilan 31.12.18
<b>2. PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>							
MOULIN NEUF	345 388 276	94	1 113	36%	1 918	92	Bilan 31.12.18
MOULIN TARON	421 888 876	10	224	10%	809	33	Bilan 31.12.17
EUROGERM AFRIQUE DU SUD		362	643	50%	1 868	198	Bilan 31.12.18

**ANNEXE C - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE DE LA SOCIETE (ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)**

	<b>Durée de validité à compter du 12 juin 2018</b>	<b>Plafond autorisé en valeur nominale</b>	<b>Utilisation faite des délégations en cours d'exercice</b>
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de décider soit (i) l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit au titre de créance, soit (ii) l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou prime.	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public.	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé.	26 mois	Jusqu'à 20% du capital social.  Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire dans le cadre d'une émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital décidées dans le cadre des délégations de compétence susvisées.	26 mois	15% de l'émission initiale concernée*	

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et des dirigeants de la Société ou de ses filiales.	38 mois (à compter de l'AG du 14/06/2017)	5% du montant des actions composant le capital social au moment de l'attribution*	
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société.	18 mois	Jusqu'à 10% des actions composant le capital social	
Autorisation donnée au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres.	24 mois	Jusqu'à 10% des actions composant le capital social	

Note : les plafonds susmentionnés peuvent, le cas échéant, être relevés du montant supplémentaire des actions ou valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions du Code de Commerce.

\* Le montant du plafond autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé fixé à 25.000.000 euros.



**Rapport spécial des  
Commissaires aux Comptes  
sur les conventions  
réglementées**

**S.E.C.C**  
**2 rue des Bons Enfants**  
**21000 DIJON**

**ECA NEXIA**  
**37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy**  
**21000 DIJON**

# EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE  
RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale**

#### **Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

- **Contrat de prestations de conseils et d'assistance avec la société ACG**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG.

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Un avenant au contrat applicable depuis le 2 février 2007 a été signé afin d'apporter des précisions sur l'objet du contrat existant entre la SARL ACG et votre Société, notamment en matière d'orientation de la politique générale d'EUROGERM.

Les modalités financières de cette convention existante n'ont pas été modifiées.

La poursuite de cette convention s'inscrit dans l'intérêt social de votre Société et du Groupe EUROGERM.

Cette nouvelle convention a été autorisée par le Conseil du 9 octobre 2018 (*Cf. convention n°5 du présent rapport déjà approuvée par l'Assemblée Générale*).

## **Convention autorisée et conclue depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'Administration.

- **Avenant au contrat de mandataire social**

Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et mandataire social.

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Des aménagements ont été apportés dans le contrat de mandataire social de Monsieur Benoît HUVET sur la liste des opérations nécessitant l'accord préalable du Président Directeur Général.

Cette convention a été autorisée par le Conseil du 21 février 2019 afin d'en adapter les modalités à la taille croissante du Groupe EUROGERM.

Les principales caractéristiques de l'avenant précédent (8 juillet 2009) restent inchangées (*Cf. convention n°1 du présent rapport déjà approuvée par l'Assemblée Générale*).

## **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **1. Contrat de mandataire social**

Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM.

Nature, objet et modalités de la convention :

Votre Société a conclu le 8 juillet 2009 un avenant au contrat de mandataire social avec Monsieur Benoît HUVET en qualité de Directeur Général Délégué.

Les principales caractéristiques de cet avenant sont les suivantes :

- La rémunération fixe annuelle brute passe à 120.000 euros, payable en 12 mensualités égales. Les autres caractéristiques du contrat demeurent inchangées :
- En cas de rupture du mandat social à l'initiative du Directeur Général Délégué et en contrepartie de l'engagement de non-concurrence pendant une durée de 36 mois, il percevra une indemnité correspondant à 18 mois de rémunération nette, moyenne des deux dernières années perçue dans la Société EUROGERM.
- En cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général Délégué, il percevra une indemnité forfaitaire correspondant à 30 mois de rémunération nette, moyenne des deux dernières années perçues dans la Société EUROGERM.
- À cette partie fixe s'ajoute une partie variable d'un montant brut égal à 5 % du résultat courant des entreprises intégrées avant impôt sur les sociétés du groupe EUROGERM.

La rémunération brute globale versée à Monsieur Benoît HUVET au titre de l'exercice s'est élevée à la somme de 685.467 euros.

## 2. Contrat de bail

- **Entité cocontractante : SARL ACG**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG.

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au bail conclu en juin 2015, votre Société donne en location à la SARL ACG des locaux nécessaires à son exploitation d'une superficie de 21m<sup>2</sup> situés à SAINT APOLLINAIRE (21), pour un montant mensuel de 189 euros hors taxes (hors charges locatives). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 7 avril 2015.

Les loyers et charges locatives afférentes se sont élevés respectivement à 2.304 euros hors taxes et 240 euros hors taxes au titre de l'exercice.

La refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 468 euros.

## 3. Contrat de sous-location

- **Entité cocontractante : SAS CREALIM SOLUTIONS SAVEUR**

Personnes concernées : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM, elle-même Présidente de la Société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR et Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et Directeur Général de la Société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR.

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de sous location de juillet 2009, votre Société donne en location à la SAS CREALIM SOLUTIONS SAVEUR des locaux nécessaires à son exploitation d'une superficie de 75m<sup>2</sup> sis à SAINT APOLLINAIRE (21).

La surface occupée ayant augmenté (20m<sup>2</sup>), un avenant a été signé. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 8 octobre 2014. Du fait de l'augmentation de la superficie louée, le loyer a été arrêté à la somme de 2.551,50 euros hors taxes par trimestre.

Un second avenant a été conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015, afin de prendre en compte le changement de bureaux au sein des locaux de SAINT APOLLINAIRE (faisant suite à l'extension et à la réallocation des bureaux). Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 juin 2015. Du fait de cette réallocation, le loyer a été arrêté à la somme de 2.835,15 euros hors taxes par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les loyers et charges locatives afférentes se sont élevés respectivement à 11.546 euros hors taxes et 1.200 euros hors taxes au titre de l'exercice.

La refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 2.340 euros.

#### **4. Contrat de location**

- **Entité cocontractante : SCI GIMY**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SCI GIMY.

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de bail commercial du 1<sup>er</sup> avril 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI GIMY des bureaux commerciaux d'une superficie de 80m<sup>2</sup> sis à PARIS (75016).

Le bail étant arrivé à son terme, il a été renouvelé début 2015 dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 février 2015.

Les loyers se sont élevés à 68.907 euros hors taxes au titre de l'exercice, auxquels s'ajoute un montant de charges de 2.931 euros. Par ailleurs, la refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 2.119 euros.

Le dépôt de garantie de 11.370 euros a été versé par votre Société.

- **Entité cocontractante : SCI JULLENSIAD**

Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et Gérant de la SCI JULLENSIAD.

- a) **Location de bureaux commerciaux à RAMBOUILLET**

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de bail commercial du 1<sup>er</sup> octobre 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI JULLENSIAD des bureaux commerciaux, d'une superficie de 79m<sup>2</sup> sis à RAMBOUILLET (78120).

Le bail étant arrivé à son terme, il a été renouvelé début 2015 dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 février 2015.

Les loyers se sont élevés à 17.148 euros hors taxes au titre de l'exercice auxquels s'ajoute un montant de charges de 1.440 euros. Par ailleurs, la refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 382 euros.

Le dépôt de garantie de 1.429 euros a été versé par votre Société.

- b) **Location d'un appartement à usage d'habitation à DIJON**

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de location (renouvelable par tacite reconduction et par période de 3 ans) prenant effet en date du 16 mai 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI JULLENSIAD un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 29m<sup>2</sup> sis à DIJON (21000).

Les loyers se sont élevés à 7.272 euros au titre de l'exercice, auxquels s'ajoute un montant de charges de 720 euros.

Un dépôt de garantie de 500 euros a été versé par votre Société.

## 5. Contrat de prestations de conseils et assistance

- **Entité cocontractante : SARL ACG**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG.

Nature, objet et modalités de la convention :

La SARL ACG facture à votre Société des prestations de conseils et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services.

Ces prestations sont rémunérées moyennant une redevance mensuelle égale à 1,2 % du chiffre d'affaires hors taxes mensuel réalisé par votre Société.

Les prestations facturées à votre Société au titre de l'exercice, par la Société ACG, se sont élevées à la somme de 829.509 euros hors taxes.

Fait à Dijon, le 26 avril 2019  
**Les Commissaires aux Comptes**

**S.E.C.C**  
Olivier SARLIN



**EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT**  
Jérôme BURRIER                      Arnaud CHANTERANNE

